



**Enda tiers monde
Prospectives Dialogues Politiques**

ESPACES FRONTIERES ET INTEGRATION REGIONALE

Le cas de la « Ségambie Méridionale »

Mohamadou Abdoul, Karim Dahou, Tarik Dahou, Cheikh Guèye, Eric Hazard

Avant-propos

Alors que les efforts de rapprochement entre Etats gambien, sénégalais et bissau guinéen butent régulièrement sur les pesanteurs administratives et les crises récurrentes, l'espace sénégalais n'en a pas moins continué à approfondir les liens qui ont façonné son histoire sociale et économique. Cette trajectoire spécifique est cependant difficile à appréhender du fait de l'informalité et de la diversité des dynamiques concernées : systèmes d'échange et de commercialisation parallèles, pratiques et savoirs culturels, modes d'exploitation et d'appropriation foncières, relations mutualisées des acteurs des filières, polyvalence et adaptation des agents économiques, des intermédiaires et des opérateurs financiers...

Exploitant les nombreux différentiels entre espaces (particulièrement au niveau des marchés frontaliers), les peuples de Sénégambie méridionale articulent et « intègrent », de fait, une véritable région disposant de systèmes de production propres, de centres commerciaux et transactionnels qui s'adaptent à la demande des zones urbaines, créent la base de nouvelles infrastructures et villes, recomposent les cultures de rente en agricultures vivrières. Ces dynamiques d'intégration « spontanées » ont largement contribué à la stabilité économique des Etats frontaliers en même temps qu'elles ont participé à l'aménagement des territoires concernés.

La présente étude a justement pour objet de documenter les transformations « réelles » de l'espace sénégalais afin d'informer l'action à venir. Cette dernière pourrait notamment chercher à :

- développer des cadres de concertation permettant d'articuler, dans une perspective transfrontalière, les dispositifs d'aménagement du territoire et les politiques publiques (infrastructures, systèmes d'appui, décentralisation, développement local...);
- évoluer vers une gestion transfrontalière des ressources naturelles (halieutiques, forestières, pétrolifères, etc.);
- dynamiser l'intégration des territoires par la définition de « cercles concentriques » associant les pays de la zone dans la gestion d'espaces et d'intérêts communs.

Il faut donc lire ce document non comme une œuvre de recherche, mais comme un travail d'enquête effectué sur la base de nombreux entretiens et missions de terrain, ayant associé des compétences scientifiques, techniques, rédactionnelles et logistiques. On ne saurait donc s'étonner qu'il compte, outre les rédacteurs, plusieurs autres « auteurs » – soit, par ordre alphabétique : Florent Arragain, Dieudonné Bakanova, Yaocha D'Almedia, Olivier Dumont, Cheikh Guèye, Magali Ortiz, Candice Raymond et Seydou Thiaw.

Introduction

La Sénégambie méridionale dans l'espace et le temps : continuité géographico-sociale et émiettement politique

L'histoire et la géographie de la Sénégambie méridionale sont caractérisées par une double dynamique d'unification et d'émiettement. La période récente, en particulier, exprime la coexistence de mécanismes d'intégration parfois très anciens et de constructions nationales distinctes, souvent centralisatrices, voire même concurrentes. Mais elle ne se différencie guère, ce faisant, d'époques plus lointaines qui, loin d'avoir représenté un âge d'or de l'intégration régionale, ont toujours manifesté une certaine tension entre homogénéité et hétérogénéité, ruptures et continuités, ajustements et disjonctions... En Sénégambie méridionale comme ailleurs, ce qui permet de rapprocher les hommes, autant que les économies et les territoires, n'est pas toujours lié à l'identité de leurs caractères, mais aussi à leurs différences. Pourquoi, au demeurant, ne pas considérer cette proposition comme une hypothèse permettant de dépasser les faux-semblants d'une unité factice et d'aborder la région selon une perspective à la fois globale et différenciée ? C'est ce que s'efforce de faire cette enquête, en exprimant d'abord les nuances, les oppositions et les liens qui structurent ce territoire dans l'espace et le temps.

Le réseau hydrographique de la Sénégambie méridionale se conjugue avec un climat pluvieux¹ – de type soudano-guinéen – et des conditions pédologiques favorables (zone de sédimentation) pour former un ensemble régional doté d'importantes potentialités agricoles et de nombreuses ressources forestières et halieutiques. Au sein de tout l'espace régional, les paysages sont voisins du nord au sud avec des variantes mineures liées essentiellement à la pluviométrie. La translation des isohyètes du nord saharien vers le sud forestier s'ajoute à ces conditions relativement clémentes pour stimuler la mobilité dans et vers la Sénégambie méridionale.

Espace médian entre les influences océanes et continentales, entre les ensembles géomorphologiques sénégalo-mauritanien et du Fouta Djallon, le pays des rivières du Sud a attiré de nombreux peuples à l'origine de formations politiques diverses, plus ou moins concurrentes, intégratives ou exclusives (Cormier-Salem, 1999). La colonisation a notamment mis en place de nouvelles frontières, puis légué trois héritages linguistiques et des systèmes administratifs différents. Les dynamiques migratoires récentes reflètent aussi l'ambivalence régionale, entre richesse du potentiel économique et conflits variés. Les économies des trois composantes de la Sénégambie méridionale (Gambie, Casamance, Guinée Bissau) demeurent d'ailleurs peu articulées, en dépit des similarités de leurs systèmes de production (arachide, riziculture, coton, anacarde, huile de palme, etc.) et des nombreuses ressources naturelles (forêts et parcs nationaux, ressources halieutiques) et fossiles (pétrole, entre Sénégal et Guinée Bissau) requérant une gestion concertée. Si l'on tentait de mesurer l'unité de la région des rivières du Sud à l'aune de l'articulation entre les lieux, les hommes et les activités, on finirait par constater non seulement son potentiel d'intégration, mais aussi les difficultés qu'elle éprouve à le valoriser.

¹ De 800 à 2000 mm par an.

La Sénégambie méridionale se caractérise par une grande mobilité de ses populations. Elle a toujours été fortement disputée par plusieurs ethnies organisées en systèmes politiques spécifiques, eux-mêmes intégrés dans des formations plus larges. L'implantation des Baïnouks, Diolas, Mandingues, Peuls, Toucouleurs, Balantes, Mandjacks, Mancagnes, Pepels, a tantôt pris la forme d'un *continuum* de peuplement ou de foyers séparés, en fonction de migrations anciennes et récentes, liées à des événements particuliers (guerre de Moussa Molo dans le Fouladou, lutte de libération nationale en Guinée Bissau, séparatisme casamançais) ou à des processus de longue durée (Ngaidé, 1998).

L'empire du Gabou – qui s'étendait, entre le 13^{ème} et le 19^{ème} siècle, sur les territoires des trois Etats actuels – et celui du Fouladou – qui a structuré les migrations de peuplement en Moyenne et Haute Casamance – sont les deux principales formations politiques antérieures à la colonisation de la région. Mais les relations entre les différentes ethnies, faites de métissage et de conflits, de rejets et d'échanges, se sont également traduites par la formation de sous-territoires comme le Balantacounda, le Cabada, le Blouf, le Fogny, le Kombo, etc. De cette période pré-coloniale, les différentes ethnies ont hérité des croyances religieuses communes, des traditions culturelles et des techniques de mise en valeur analogues.

Les périodes coloniale et post-coloniale ont quant à elles été marquées par le rattachement de la Casamance au Sénégal, ainsi que par la mise en place des Etats bissau-guinéen et gambien. Cette nouvelle configuration politico-territoriale a déterminé l'usage de « haut langages » différents (De Bruijn, Van Dijk, 1997) et la coexistence de plusieurs systèmes d'administration. Mais la colonisation a également introduit des ruptures que la région éprouve des difficultés à surmonter. La Casamance était portugaise jusqu'en 1886, avant d'être rattachée à la colonie du Sénégal, et le séparatisme casamançais se nourrit partiellement d'une situation d'enclavement (Lambert, 2002).

Marquée par d'importantes fractures, l'histoire politique de la région n'a pas pour autant empêché les échanges, ni les imbrications entre les peuples, les territoires et les cultures. Les différences d'héritage linguistique sont largement atténuées, en effet, par le développement de langues d'intégration comme le mandingue, le diola ou le balante, mais aussi le wolof, le puular et le créole. De fait, les habitants de la Sénégambie méridionale sont souvent polyglottes. Bien que les Etats sénégalais, gambien et bissau-guinéen n'aient pas les mêmes conceptions, ni les mêmes pratiques de la planification et de l'aménagement du territoire, les démarches administratives coloniales (frontières) et post-coloniales (divisions administratives, décentralisation) n'ont pas remis en cause la continuité des appartenances dans la région des rivières du sud.

Les fonctions d'échange, à l'intérieur de la zone comme entre les pays qui la constituent, sont d'ailleurs autant dérivées de disparités substantielles que de similitudes. C'est notamment le cas des échanges commerciaux qui, conformément à la théorie des avantages comparatifs, ont été stimulés par les différences de systèmes productifs. Tandis que les flux d'élevage ont généralement emprunté des routes reliant les systèmes agro-sylvo-pastoraux de l'intérieur aux côtes, la riziculture de mangrove et les produits halieutiques suivent un chemin inverse. Les produits de cueillette sont de leur côté acheminés du sud forestier vers les zones de savane, alors que les céréales alimentent des flux nord-sud.

Si le commerce de traite et l'agriculture de rente ont contribué à l'extraversion de la production et des échanges régionaux, leur développement n'en a pas moins favorisé certains

échanges transfrontaliers (Mendy, 1993), qui concernent autant les produits agricoles cultivés ou importés que les produits industriels. Pour les régions enclavées de l'intérieur, les ports côtiers constituent la principale voie d'accès à ces derniers. Les matériaux de construction et les produits de base consommés en Moyenne et Haute Casamance, ainsi qu'en Guinée forestière, proviennent souvent du port de Banjul. Les arachides sénégalaises font depuis longtemps l'objet d'échanges commerciaux avec la Gambie.

Solidement adossés sur des complémentarités historico-géographiques et des différentiels de normes, de prix, d'offre de produits, les échanges régionaux ont été puissamment favorisés, depuis une vingtaine d'années, par l'urbanisation. Cette dernière tend à devenir un fait majeur dans l'ensemble de la sous-région. Trouvant elle-même son origine dans la croissance démographique en Afrique de l'Ouest, qui stimule les flux migratoires de l'intérieur vers les côtes, elle a partie liée avec la densification des espaces côtiers (Bertrand, Dubresson, 1997). La demande alimentaire des métropoles côtières stimule ainsi la production des zones rurales. De nombreux produits agricoles sont d'abord dirigés vers les villes-marchés de la zone, puis acheminés vers les agglomérations côtières. Il en résulte une croissance des villes secondaires qui contribue à raffermir le maillage du territoire régional. Ce dernier peut à présent s'appuyer, non seulement sur l'existence de ports maritimes et fluviaux, mais également sur des villes entrepôts, des marchés de dimension sous-régionale, de nouveaux axes de communication...

Ces nouvelles opportunités, toutefois, ne bénéficient pas à toutes les populations de Sénégal méridionale. Celles qui sont depuis longtemps rompues aux pratiques de l'échange monétaire sont manifestement avantagées. Les grands commerçants, en particulier, parce qu'ils disposent d'un accès privilégié à l'information stratégique, retirent d'importants bénéfices du développement des activités économiques et commerciales. Certains agriculteurs pratiquent également des modes de mise en valeur plus intensifs que d'autres. Les asymétries qui accompagnent la croissance de l'économie monétaire doivent faire l'objet d'une attention d'autant plus soutenue qu'elles interviennent dans un contexte de pression sur les ressources naturelles.

La montée en puissance des enjeux politiques dans la zone semble en effet liée à l'amenuisement des ressources naturelles, qui finissent par échapper à la maîtrise des communautés locales et des administrations. La disparition de certaines espèces animales et végétales², le recul et l'assèchement des mangroves – qui entraînent la crise de la riziculture et la dilatation des territoires de pêche – génèrent des conflits qui minent les relations entre Etats.

La mise en valeur du potentiel régional exige une bonne compréhension de ses moteurs comme des facteurs qui le fragilisent. La présente étude espère y contribuer en examinant l'organisation du commerce régional et le potentiel d'intégration des filières de production. Elle souligne également les risques socio-politiques attachés à la compétition qui caractérise l'accès aux ressources. Elle considère finalement qu'une gestion plus concertée de l'espace régional pourrait les diminuer.

Quels sont les déterminants du commerce sous-régional ? S'agit-il de facteurs contingents ou plutôt structurels ? Les théories sur le commerce parallèle ont longtemps fluctué sur ce point, entre dénonciation d'un commerce parasitaire – qui serait exclusivement fondé sur les

² Pata, forêt classée de Haute Casamance, a été défrichée à plus de 50 %.

distorsions normatives – et idéalisation du commerce pré-colonial de longue distance, à dominante communautaire. A mi-chemin de ces extrêmes, il semble bien que le commerce sénégalais s'enracine à la fois dans des différences d'organisation institutionnelle – traduisant certains « arrangements » socio-politiques – et dans des déterminants plus « structurels » tenant aux complémentarités productives entre pays. Il repose également sur une organisation réticulaire aussi souple que rigoureuse, laquelle permet aux commerçants de surmonter les multiples obstacles – notamment normatifs – qui entravent le commerce transfrontalier (I).

Le potentiel d'intégration des filières de production est rien moins qu'indépendant, en second lieu, des déterminants – ou des opportunités – qui influencent le commerce régional. La possibilité de réaliser des opérations régionales « à somme positive » tient notamment à l'existence d'avantages comparatifs distincts des régulations conjoncturelles. Tandis que la valeur ajoutée des filières nationales est généralement faible, la réalisation d'économies d'échelle régionales est davantage à la portée de l'agriculture vivrière de rapport que de l'agriculture de rente (II).

Dans un contexte de croissance des opportunités liées au commerce des produits agricoles, la pression sur les ressources est cependant importante. Elle est d'autant plus mal vécue par certaines communautés que ces dernières éprouvent des difficultés d'accès au numéraire. Cette situation – liée à des asymétries informationnelles et de surfaces financières – devrait alerter. La politisation des conflits fonciers, traditionnels dans la région, est en effet lourde de menaces (III).

Dès lors que les potentialités du commerce et de la production régionales sont notablement diminuées par les barrières normatives et la pression sur les ressources naturelles, la gestion concertée de ces dernières et la simplification des procédures administratives, ainsi qu'une politique intégrée et concertée d'aménagement du territoire, paraissent en mesure de relancer le développement régional (IV).

!

1. Les dynamiques commerciales en Sénégambie, entre extraversion et intégration

Les activités à vocation purement nationale sont rares en Sénégambie méridionale, et les spéculations agricoles de la zone débordent toutes, peu ou prou, les cadres étroits circonscrits par les frontières. Leur commercialisation décrit des trajectoires tellement peu négligeables, au demeurant, que ces dernières informent la dynamique des succès ou des échecs régionaux. Entre extraversion et intégration, la Sénégambie méridionale semble bien jouer une partie de son avenir sur ses activités commerciales.

Avant d'analyser le fonctionnement des réseaux de commercialisation sénégambiens, il y a lieu de revenir sur certaines considérations historiques, géographiques, politiques, économiques et sociales qui déterminent autant leur morphologie actuelle que leurs futurs profils.

1.1. Structuration des systèmes de commercialisation sénégambiens

Les dynamiques commerciales de la Sénégambie méridionale sont influencées par un certain nombre de déterminants plus ou moins « structuraux. » : importance historique du commerce de traite et de l'agriculture de rente ; processus d'urbanisation ; rôle joué par les communautés marchandes dans le commerce de longue distance et l'intégration du territoire sous-régional ; ajustement structurel ; différentiels de prix, de change, d'offre ; complémentarités entre systèmes de production...

1.1.1. Du commerce de traite à l'agriculture de rente, des réseaux d'échange historiquement extravertis

L'arachide, le coton et progressivement la pêche, ont épousé une dynamique de commercialisation basée sur l'exportation en dehors de la sous-région, suivant en cela une tendance lourde des échanges extérieurs ouest-africains. Seule une minorité de ces échanges, en effet, est effectuée sur une base intra-régionale, tandis que le reste est exporté sur le marché international. Le commerce de traite et la colonisation ont bien évidemment joué un rôle majeur dans cette tendance, mais les Etats post-coloniaux n'ont pas non plus négligé la source de revenus considérables que représentait l'agriculture de rente. Ce dernier facteur a justifié un encadrement appuyé de certaines cultures, comme l'arachide ou le coton, par les offices de commercialisation (Ndiaye, 1999). D'autres activités, comme la pêche, pourtant moins propices à l'encadrement, n'en ont pas moins fini par épouser des trajectoires comparables à celles de l'économie de traite. Appuyée par une demande externe soutenue, cette dynamique traduit la dépendance persistante de la Sénégambie méridionale vis-à-vis des revenus extérieurs.

Spéculation commune à toute la zone, la culture arachidière a d'abord été développée dans le Baol, dès le 19^{ème} siècle. Son introduction dans la région, d'abord en Haute Casamance, puis en Gambie et en Guinée Bissau, est beaucoup plus tardive. Et la production n'a véritablement atteint une échelle importante que dans les années 1960, lorsque les revenus tirés de l'exportation ont généré d'importantes réserves de changes. Pour le Sénégal nouvellement indépendant, l'arachide était – de très loin devant les phosphates – la première ressource

d'exportation. La Gambie en avait besoin, quant à elle, pour accéder à des devises permettant de soutenir sa stratégie d'importation-réexportation. Sa production n'étant pas suffisante, une partie de la production sénégalaise était achetée grâce aux ressources issues de la revente de biens manufacturés, importée clandestinement en Gambie, puis écoulee sur le marché international. Quant à la Guinée Bissau, elle a également recouru à l'exportation d'arachides sous la colonisation comme après l'indépendance, jusqu'à ce que la chute des cours sur les marchés internationaux, à partir des années 1980, ne la conduise à s'en détourner au profit de l'anacarde.

La situation du coton confirme – sous une forme certes atténuée – les tendances historiques relatives à cette culture dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Elle fut sensiblement plus développée dans l'aire francophone de la Sénégambie que dans les régions anglophones et lusophones. Cette détermination traduit le rôle joué par la Compagnie française de développement des textiles (CFDT) dans l'introduction et la mise en valeur du coton dans la sous-région. Marqué par une très forte extraversion, le coton ouest-africain ne fait l'objet d'aucune transformation et poursuit principalement un objectif de changes extérieurs. C'est cette fonction qu'il a d'abord remplie au Sénégal comme en Gambie et dans une moindre mesure en Guinée Bissau. A l'heure où les cours du marché international sont marqués par un mouvement de baisse de forte amplitude, la production régionale paraît exiger une intégration plus poussée des bassins de production et des systèmes de commercialisation.

La pêche en Sénégambie est une activité très ancienne, largement antérieure à la colonisation, qui s'est presque toujours soustraite à l'emprise du commerce de traite jusqu'à ce que les performances du sous-secteur artisanal et l'attraction de la demande externe ne l'arriment, bien plus solidement que les efforts de l'administration, aux marchés internationaux. Elle représente aujourd'hui une source capitale de devises pour les économies de la région. Alors qu'elle a longtemps reposé sur le dynamisme de la demande locale et du mareyage en frais, la production régionale s'est donc davantage tournée, depuis une vingtaine d'année, vers l'approvisionnement des centres urbains du Nord et des marchés internationaux.

1.1.2. Des complémentarités historiques entre systèmes de production, stimulées par les dynamiques d'urbanisation

Les complémentarités entre systèmes de production, fonction du gradient climatique et des différentiels physiques, déterminent une circulation historique des flux de produits selon deux axes nord-sud et de l'intérieur vers les côtes. Les céréales des zones de savane en Gambie et en Haute Casamance alimentent en effet les régions forestières du sud, tandis que les flux de produits forestiers, comme l'huile de palme ou le bois, empruntent une direction inverse. Parallèlement, les différences entre le système agro-sylvo-pastoral de l'intérieur et la zone de mangroves, sur les côtes, conditionnent l'orientation est-ouest des flux d'élevage et celle, en sens inverse, des échanges de produits halieutiques.

Ces complémentarités « réelles » – ou avantages comparatifs – entre systèmes productifs de la Sénégambie se doublent aujourd'hui de nouvelles opportunités d'intégration issues de la dynamique d'urbanisation dans laquelle est engagée la région. Les trois grandes villes de la zone – Banjul, Ziguinchor, Bissau – concentrent à peu près un million d'habitants, soit le quart environ de la population totale. Si l'on ajoute les autres agglomérations – Georgetown, Basse Santa Su, Bignona, Sedhiou, Velingara, Bafata, Gabu... – on se situe à peu près dans la moyenne sous régionale, soit un tiers de citadins et deux tiers de ruraux. Il y a là de quoi

nuancer l'opinion courante selon laquelle la région des rivières du Sud circonscrirait un périmètre quasi exclusivement rural.

Les espaces les plus urbanisés sont concentrés dans les régions côtières. La hiérarchie instaurée par le contrôle territorial et le système d'exploitation coloniale ont configuré les réseaux urbains de l'intérieur vers les côtes, en vue de l'évacuation des produits. Disposant de revenus relativement plus élevés, les habitants de Bissau, Ziguinchor, Banjul, mais aussi Dakar, font une consommation importante de produits de l'élevage comme de fruits ou de céréales et polarisent une part majeure de la production régionale.

Mais cette concentration de l'armature urbaine sur les franges côtières est contrebalancée par un mouvement d'urbanisation intérieure, touchant notamment les petites et moyennes villes de Gambie, comme Farafenni, Soma, Illiassa, Katchang, Bansang, etc. Ces évolutions portent le nombre de citadins à 534 000, soit 41 % de la population gambienne. La Guinée Bissau est confrontée à des changements comparables, même si l'écart entre Bissau et les villes de l'intérieur (Bafata, Gabu, Cacheu, Farim, Mansoa) demeure important³.

L'exemple casamançais illustre d'ailleurs la complémentarité entre urbanisation côtière et développement des villes de l'intérieur (Vélingara, Sédhiou, Kolda, Bignona, Médina Gounasse). L'urbanisation du bourg de Bounkiling, la croissance de Kolda, en effet, se font verticalement le long des grands axes de communication dirigés vers les côtes⁴. Les villes secondaires permettent aux ruraux de s'approvisionner en oléagineux, biens manufacturés et produits de base⁵. Elles constituent également des relais pour l'acheminement de leurs productions vers les agglomérations côtières. Ainsi l'urbanisation des villes secondaires bénéficie-t-elle autant de la croissance de la demande côtière que de celle des revenus ruraux dans une région à forte vocation agricole.

Parallèlement, le développement des activités urbaines, comme l'artisanat de construction ou la fabrication d'équipements agricoles, augmente les revenus et la demande alimentaire. De fait, la croissance des villes secondaires stimule également la production agricole. Le développement des filières lait, viande ou céréales, autour de Kolda, illustre parfaitement cette évolution.

La petite urbanisation, cause et conséquence de la recomposition des échanges, alimente ainsi leur croissance tout en portant le rural aux portes de la ville. Les flux sénégalo-gambiens connectent également les petits bourgs, le long d'axes importants⁶ où essaient marchés et *loumos*⁷. Les zones de contact entre pays, loin de se limiter à la frontière elle-même, forment de véritables sous-espaces, potentiellement intégrés⁸. Au-delà de ces liens de proximité internes, l'articulation de la Sénégalie méridionale à d'autres espaces (Mali, Guinée

³ Le taux d'urbanisation de la Guinée Bissau est de 33 %.

⁴ Comme la transgambienne ou la route vers Farim et Bissau.

⁵ Il ne s'agit pas seulement de biens importés, mais également de biens produits localement, d'autant mieux écoulés que la production et les revenus agricoles augmentent.

⁶ C'est le cas des axes reliant Birkama à Diouloulou et Bignona, Mansa Konko à Sénoba, Bounkiling, Marsassoum et Bignona, Basse Santa Su à Vélingara

⁷ Marchés hebdomadaires situés en dehors des centres urbains et souvent aux frontières des Etats

⁸ Les arrondissements sénégalais de Dioulacolon, Dabo, Pakour, Diattacounda, Niaguis, Niassia, Cabrousse et les régions bissau guinéennes de Bafata, Gabou, Farim, San Domingo et Cacheu ; le département de Vélingara et la région de Bassé ; Médina Yoro Foula et les régions de Bassam et Macarty ; Diouloulou, Sindian et Fogny-Kombo – en Basse Casamance – et Narang et Dioub, en Gambie.

Conakry) ou d'autres localités (Touba) participe enfin à l'approfondissement de l'intégration régionale.

1.1.3. L'impact de l'ajustement structurel dans la restructuration des circuits de commercialisation

Jusqu'à l'ajustement structurel, les Etats jouaient un rôle déterminant dans la structuration des circuits de commercialisation, tant en ce qui concerne l'exportation des produits de l'agriculture de rente que l'importation et la distribution de produits de base comme le riz, le sucre ou la farine. Si l'ajustement est bien loin de les avoir évincés de ces activités, il n'en a pas moins produit un certain nombre de transformations qui méritent d'être analysées.

Avant l'intervention des institutions de *Bretton Woods*, les monopoles d'achat aux producteurs assuraient aux administrations d'importants revenus issus des ventes sur les marchés internationaux. Avec les prêts consortiaux et l'aide publique au développement, ces bénéfices constituaient même l'essentiel des revenus publics comme privés. Ce modèle a sans nul doute hypothéqué l'émergence d'une classe d'entrepreneurs ruraux capables d'intégrer les divers segments des filières de production et de constituer des pôles agro-industriels susceptibles de conquérir les marchés internationaux. L'ajustement s'est accompagné d'une vague de libéralisation qui lève en partie cette hypothèque. Mais nous verrons qu'elle n'entraîne pas automatiquement le développement d'activités moins spéculatives.

La libéralisation des marchés de la distribution s'est également traduite par l'accroissement et la diversification des importations. Mais ces marchés, foncièrement oligopolistiques, sont toujours contrôlés par un petit nombre d'importateurs. Qu'il s'agisse du riz, du sucre ou de l'huile, des complicités entre Etat et grands commerçants organisent des barrières à l'entrée du marché et, réciproquement, la rémunération des corps de contrôle. La distribution des licences d'importation et des crédits publics permet notamment de sélectionner les entrants. Parallèlement, les coûts de transaction liés aux opérations d'importation incluent normalement une composante « officieuse » : la constitution du dossier, les formalités administratives et douanières, l'obtention du financement et des devises, la sortie de la marchandise du port donnent généralement lieu à des pots de vin. L'ajustement structurel est donc en définitive loin d'emporter, à lui seul, la remise en cause des systèmes de clientèle existants.

1.1.4. Les différentiels de prix, de change, d'offre de produits...

Si les échanges frontaliers trouvent leur origine dans des facteurs de longue durée qui précèdent parfois la création des Etats, *a fortiori* quand il s'agit de jeunes nations, ils dépendent aussi de déterminants plus conjoncturels comme les différentiels entre pays : différentiels de change, différentiels d'offre de produits selon les périodes, différentiels de prix réels pour un même produit. Ces trois facteurs influencent très largement les flux d'échange transfrontaliers en Sénégal, même si les échanges parentaux aux frontières, plus ou moins marchands, sont très courants.

- *Différentiels de change*

Les variations de change ont longtemps surdéterminé l'amplitude des transactions commerciales au sein d'une zone caractérisée par une forte disparité monétaire. Le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau étaient en effet dotés de trois monnaies différentes. Le contexte est cependant différent depuis que la Guinée Bissau a rejoint le Sénégal au sein de l'UEMOA, adoptant ce faisant le Franc CFA. Ainsi le nombre de salariés agricoles venus de Guinée Bissau pour travailler au Sénégal a-t-il diminué à partir de cette époque. Il semble également que la disparition du risque de change ait relancé la commercialisation de plusieurs produits agricoles entre les deux pays, comme le montrent, en particulier, les cas du piment, de la patate et de l'huile de palme.

Ce risque de change s'est en revanche accru pour les commerçants qui opèrent des transactions avec la Gambie. Les pays voisins, auxquels elle destine son commerce de réexportation, appartiennent presque tous à la zone CFA. L'îlot monétaire qu'elle constitue représente un sérieux frein aux échanges, même si certaines stimulations conjoncturelles des exportations gambiennes de produits agricoles – comme l'arachide actuellement – ou manufacturés peuvent en résulter. Pour se couvrir contre le risque de change, de nombreux commerçants exigent d'être payés en F CFA. Certains manquent même sciemment des opportunités d'affaires pour ne pas être rémunérés en dalassis. C'est notamment le cas dans le secteur de la pêche où de nombreux mareyeurs sénégalais pré-financent les campagnes. Cette situation convient d'ailleurs parfaitement aux pêcheurs qui achètent leur matériel au Sénégal. Des pans entiers de l'économie gambienne sont ainsi en train d'échapper à l'emprise de la monnaie nationale.

Le commerce gambien de réexportation est-il soutenable ?

Les relations de la Gambie avec le Sénégal et ses voisins sont largement surdéterminées par les activités de réexportation. Pays le plus libéral de la sous-région, la Gambie cherche depuis longtemps à tirer parti d'un différentiel de compétitivité favorable en matière de coût relatif des importations (Jabara, 1990). Cette stratégie a longtemps profité au pays mais apparaît aujourd'hui compromise par un certain nombre de facteurs plus ou moins congruents. A la demande accrue de F CFA depuis que la Guinée Bissau a rejoint la zone franc, s'ajoutent certaines évolutions macro-économiques qui menacent la pérennité du commerce de réexportation.

Depuis cinq ans, en effet, le déficit budgétaire s'est accru jusqu'à atteindre 8 % du PIB en 2000 et 7,6 % en 2001. Dans le même temps, l'essoufflement des exportations traditionnelles (tourisme, coton, arachide et pêche), joint aux difficultés des activités de réexportation, a limité les rentrées de devises. De fait, le solde du commerce extérieur affiche un taux de couverture officiel des importations par les exportations d'à peine 10 % (tableau n°1). La balance des paiements courants est quant à elle nettement déséquilibrée, avec un déficit équivalent à 12 ou 13 % du produit intérieur brut.

L'ensemble de ces facteurs a suscité une forte dépréciation du dalassi. Sa valeur par rapport au F CFA est passée de 120 à 190 pour 5000 de juillet 2002 à janvier 2003. Tandis que la détérioration des relations avec le voisin sénégalais complique le commerce vers ce pays et le

transit sur son territoire, le réapprovisionnement sur le marché international devient de plus en plus difficile.

Aujourd'hui, c'est principalement le commerce non officiel de réexportation, très largement sous-estimé par les statistiques officielles, qui permet de faire face aux créances libellées en devises. Ce commerce est grossièrement évalué par de nombreux fonctionnaires à 60 % au moins des importations⁹. Mais la volatilité du change est tellement prononcée que la spécialisation de la Gambie dans les activités de réexportation paraît compromise.

**Tableau n° 1 : Statistiques sur le commerce de 1994 à 1999
(valeur : 1 000 dalassis)**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<i>Importations</i>	2 158 725	1 741 761	2 527 624	1 773 799	2 226 569	2 189 875
<i>Exportations domestiques</i>	293 244	203 548	196 196	138 861	198 601	118 282
<i>Réexportations</i>	77 155	61 080	12 958	10 960	49 458	21 610
<i>Exportations</i>	370 399	264 628	209 154	149 822	248 059	140 019
<i>Balance</i>	-1 788 326	-1 477 133	-2 318 469	-1 623 796	-1 978 510	-2 049 856

Source : agrégation statistiques gambienne

Consciente du danger qui la menace, la Gambie tente actuellement de créer une seconde zone monétaire ouest-africaine avec la Sierra Leone, le Liberia, le Nigeria, le Ghana et la Guinée Conakry. Il s'agirait d'une étape intermédiaire préparant une fusion avec la zone franc. Il faut toutefois noter que le Ghana, lequel se trouve, comme la Gambie, entouré par des pays de la zone CFA, a demandé son rattachement à cette dernière. Il s'agit d'une demande réaliste traduisant la reconnaissance de la corrélation entre la valeur d'une monnaie et son pouvoir commercial. Dès lors qu'ils entretiennent des relations commerciales avec des pays de la zone franc, la Gambie comme le Ghana ont sans doute intérêt à l'intégrer. Faute de quoi leurs monnaies, devenues moins attractives, sont menacées de dépréciation ; ce qui les exposerait, de fait, à une diminution des transactions commerciales avec leurs voisins.

- *Différentiels d'offre et de prix*

Un autre facteur important réside dans les variations d'offre de biens identiques dans des pays appartenant à la même zone monétaire. Ces flux concernent potentiellement les échanges entre la Guinée Bissau et le Sénégal et s'organisent en fonction de la disponibilité relative des produits. Il existe en effet des réseaux commerciaux très structurés et capables, au gré des pénuries, d'acheminer rapidement le produit vers le pays voisin. Ce type de commerce porte sur de très nombreux produits tant agricoles que manufacturés.

⁹ Entretiens aux ministères du commerce, des finances, à la direction des douanes et à la Banque Centrale.

Il s'agit notamment des produits forestiers importés au Sénégal depuis la Guinée Bissau. En sens inverse, d'importants volumes de riz, débarqués à Dakar, sont écoulés en Guinée Bissau pendant la période de soudure. De tels échanges intéressent également des produits exportés hors de la sous-région. Lorsque la guerre en Guinée Bissau a perturbé les systèmes de commercialisation dans ce pays, l'anacarde a d'abord transité par le Sénégal avant d'être dirigée vers le marché international.

On trouve également des exemples de commerce transfrontalier déterminé par des stratégies politico-commerciales entraînant des ruptures d'approvisionnement. Quand les cours de l'arachide ont chuté, au début des années 1980, le gouvernement bissau guinéen a cherché à résorber son déficit commercial grâce aux exportations d'anacarde. Il a alors favorisé l'échange de ce produit contre du riz. Depuis la libéralisation du commerce extérieur, la couverture des exportations d'anacarde par les importations de riz génère ainsi d'importants revenus. Ceci explique tant le désintérêt pour ces importations en dehors des périodes de commercialisation des noix de cajou que les spéculations portant sur cette denrée dans la ville de Bissau (Gomis S., 2002). Le commerce transfrontalier supplée alors les ruptures d'approvisionnement sur le marché international.

D'autres échanges ont trait aux productions sénégalaises de biens manufacturés, qui ne permettent pas de satisfaire la demande nationale. Il s'agit notamment du sucre, du savon, des produits plastiques et des textiles... Ces biens sont importés de Gambie, illégalement pour la plupart. En dehors des limites affectant l'offre productive, ces importations soulignent aussi les problèmes de compétitivité des industries sénégalaises.

Les questions de normes peuvent également influencer les échanges frontaliers. Quand le Sénégal a contingenté la production de bambou, dans le cadre de sa politique de protection des ressources ligneuses, les exportations de Guinée Bissau ont immédiatement été relancées. On retrouve ce même phénomène sur le bois de venn. Ces systèmes de quotas dissimulent parfois des stratégies d'importation illicite et visent à faire supporter le coût des déséquilibres environnementaux aux pays voisins. Ainsi la Gambie interdit-elle la production de charbon de bois, alors qu'elle s'approvisionne au Sénégal, qui contigente ce produit.

Le commerce transfrontalier de céréales paraît lui aussi s'opérer en fonction des différentiels de normes... La Gambie a souvent adapté sa politique d'importation aux mesures édictées par le Sénégal. Quand ce pays a réduit les prix à la consommation du riz, à l'époque du monopole d'importation, la Gambie a baissé ses droits de douane pour conserver cet important marché de réexportation.

Les produits de la grande distribution transitant par le port de Banjul font l'objet de transactions sur les marchés frontaliers avant d'être écoulés au Sénégal. La faiblesse des coûts d'importation gambiens se double à présent de la dépréciation du dalassi et soumet les productions sénégalaises à une rude concurrence. Au-delà des pénuries et des différentiels de normes, les variations de prix constituent en effet des déterminants majeurs des flux transfrontaliers. L'exemple du poisson séché illustre assez bien ce phénomène. Alors que la production sénégalaise suffit à couvrir les besoins nationaux, d'importantes quantités sont importées de Guinée Bissau.

Le commerce transfrontalier, toutefois, répond notamment à des déterminants « réels ». La Gambie ne produisant pas de céréales, elle s'approvisionne, via les *loumos* situés le long des

frontières, à partir du Sénégal. Elle importe également des produits horticoles et d'élevage en provenance de ce pays. Les biens manufacturés produits à Dakar sont quant à eux échangés sur les *loumos* de Guinée Bissau.

1.2. L'organisation réticulaire du commerce régional

Les acteurs du commerce régional appartiennent à différentes communautés dont le partage en zones d'influence est loin d'être figé. Les populations de Sénégal méridionale sont de fait imbriquées dans plusieurs réseaux de distribution. Les biens manufacturés, par exemple, peuvent être importés par les Mourides, puis rétrocédés aux commerçants peuls qui approvisionnent les confins Sud de la région. Ces derniers maîtrisent les échanges transfrontaliers grâce à leurs relations d'alliance transversales avec les populations des différents pays. Ils sont davantage spécialisés dans les échanges de produits agricoles et forestiers, même si certains s'approvisionnent directement sur le marché international en produits de base.

Grâce aux innovations technologiques et à leur dynamisme commercial, les pêcheurs wolofs et nyominkas contrôlent pour leur part de nombreux flux d'échange côtiers et intérieurs de produits halieutiques. Les spécialisations communautaires continuent ainsi d'opérer dans la région, relativement à de nombreuses spéculations. Elles s'appuient tout aussi bien sur des chaînes de solidarité que sur des avantages comparatifs ou des changements conjoncturels.

Les réseaux de commerce parviennent ainsi à intégrer, tant le nord sahélien au sud forestier, que l'intérieur aux côtes. Ils acheminent notamment des produits de base (riz, sucre, huile, farine...) vers les terroirs enclavés de Casamance et de Guinée Bissau, puis dirigent les productions vivrières de ces régions vers les marchés urbains du Nord (Kaolack, Diourbel, Touba, Thiès et Dakar).

1.2.1. Des marchés ruraux aux centres urbains : un continuum d'acteurs et de pratiques

Le commerce régional est très largement structuré autour des entrepreneurs de « l'informel », y compris lorsqu'il porte sur de grosses quantités ou des produits manufacturés. L'organisation en réseau prévaut sur les formes entrepreneuriales basées sur le contrat ou régies par les normes et institutions marchandes. « L'informalité » des réseaux – notamment perceptible au niveau des modalités de gestion – ne fait pas obstacle à une prise en charge durable et efficace des échanges.

Cette organisation s'illustre par la multiplication des *loumos*. Loin d'avoir résulté de politiques d'aménagement, ils se sont développés de manière spontanée, à partir des années quatre vingt, dans un contexte de libéralisation déterminé par les programmes d'ajustement structurel (PAS). Soutenant des échanges importants et réguliers fondés sur l'avantage comparatif, les *loumos* sont en passe de devenir incontournables pour l'approvisionnement des populations aussi bien urbaines que rurales. Ils constituent des points de rupture de charge pour des réseaux de commerce qui enjambent les frontières et polarisent le territoire sous-régional.

Les complémentarités sur lesquelles repose le dynamisme de ces marchés sont multiples. La plus importante se rapporte à la relation ville-campagne. L'urbanisation de la région des

rivières du Sud détermine en effet l'accroissement du commerce de produits agricoles. Elle stimule le développement d'une agriculture vivrière de rapport destinée, via les *loumos*, à la demande urbaine. Un processus de polarisation des espaces ruraux par les villes secondaires et les métropoles côtières est ainsi à l'œuvre, en Sénégambie méridionale comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest.

Il existe également des disparités entre pays qui expliquent la localisation de nombreux *loumos* le long des frontières entre Etats. Les différentiels de prix et les complémentarités productives influencent assez largement les stratégies commerciales développées sur les marchés frontaliers.

La complémentarité entre savane et forêt détermine de son côté des échanges de longue durée, sur de longues distances. Les céréales, le bétail et l'oignon circulent généralement du Nord vers le Sud, tandis que la cola et l'huile de palme prennent le chemin inverse. Tous ces produits transitent à présent par des *loumos* internationaux comme celui de Diaobe (Gomis K.M., 1998).

Les réseaux commerciaux jouent des complémentarités et des distorsions normatives, en se déplaçant sur les différents espaces d'échange que constituent les *loumos* et les centres urbains. Ce sont souvent les mêmes individus, les grossistes et semi-grossistes, que l'on retrouve sur les divers marchés hebdomadaires. Ces acteurs sont rarement isolés et fonctionnent la plupart du temps en réseaux organisés aux différentes échelles commerciales, depuis le grossiste – ou « homme d'affaire » assumant des fonctions d'intermédiation – jusqu'au petit détaillant. Il peut même arriver qu'ils intègrent les différents segments des filières de production afin de réaliser des économies d'échelle. De tels réseaux peuvent être organisés dans la durée afin d'établir – malgré la diversité des opérateurs qui les constituent – des relations de confiance qui garantissent le crédit et l'importance du *turn over*. Ils sont généralement basés sur la parenté « élastique » allant de la famille à la corporation, en passant par la communauté ou l'origine régionale.

Différents types de commerçants – notamment les *Baol-Baol* (originaires du centre du Sénégal) qui acheminent des biens manufacturés du nord vers le sud, et les commerçants peuls, spécialisés dans les denrées alimentaires – entretiennent donc de multiples relations. Ils se rencontrent souvent pour échanger leurs produits au niveau des points de rupture de charge, ce qui traduit une forte segmentation des filières de commercialisation. Ce type d'échanges est souvent qualifié de commerce « en relais », parce qu'il s'agit d'opérer le transfert d'une marchandise entre deux catégories de commerçants. Le cloisonnement des réseaux s'explique à la fois par l'influence du critère de nationalité dans les rapports avec les administrations et par les barrières à l'entrée instituées par les commerçants.

On peut toutefois relever que certains réseaux arrivent à maîtriser verticalement une filière en intégrant l'espace. C'est notamment le cas du commerce peul qui structure la région. Sa nature plurinationale lui permet de franchir aisément les territoires et de maîtriser un circuit de distribution depuis l'amont – au niveau de la zone de production ou d'un grand port régional, comme Dakar ou Banjul – jusqu'à l'aval, grâce à un réseau de détaillants lié à la communauté d'origine ou d'appartenance. Plusieurs commerçants contrôlent la distribution d'oignons ou de riz importés par le Sénégal ou la Gambie jusqu'à l'écoulement à Bissau. Un tel commerce se distingue du commerce en relais parce qu'il intègre l'ensemble de la filière de commercialisation et traduit une structuration avant tout communautaire.

De tels réseaux ne sont cependant pas exempts de rapports de pouvoir puisque les petits commerçants dépendent à l'excès de leurs fournisseurs. Ils sont totalement tributaires de leur crédit, ce qui induit des taux d'intérêt élevés à l'endroit du (semi)grossiste. La surface financière des grossistes-transporteurs leur permet ainsi de constituer un réseau de détaillants à moindre frais grâce au crédit fournisseur. L'ensemble de ces rapports hiérarchiques, déterminés par le crédit, structure des cercles d'alliés indéfectibles et contribue à renforcer les barrières à l'entrée des réseaux.

En amont des filières de commercialisation, les rapports entre « collecteurs » et grossistes sont assez différents. Les « collecteurs » profitent de leur surface commerciale pour acheter au comptant puis vendre le produit sur les grands marchés urbains régionaux. Il s'agit de semi-grossistes – assimilables à des *bana bana* – qui parcourent les zones rurales afin de s'approvisionner à moindre coût. Ils s'occupent généralement de l'achat des produits dans les zones de production et profitent de la faible organisation des producteurs comme de leurs difficultés d'accès au crédit pour fixer les prix.

Les grossistes récupèrent ensuite les productions acheminées dans les bourgs intérieurs par les collecteurs. Ils ne financent généralement pas la production – ce qui permettrait de sécuriser l'amont des filières – et préfèrent déléguer le risque aux producteurs et aux collecteurs. Certains stocks constitués à partir de l'achat sur les *loumos* secondaires sont ensuite vendus sur le marché de Diaobe puis acheminés vers les centres urbains.

Le commerce de l'anacarde

L'anacarde a été tardivement commercialisé en Ségambie méridionale. Ce n'est qu'à partir de l'arrivée d'opérateurs indiens et de l'augmentation des prix de la noix brute que l'exportation a pris de l'ampleur, d'abord en Guinée Bissau puis au Sénégal. Malgré le développement de la filière dans ces pays, la noix de cajou ne fait l'objet d'aucune transformation avant d'être exportée sur les marchés internationaux (Galli R. E., 1995).

Les mécanismes de concurrence entre producteurs et commerçants du Sénégal et de Guinée Bissau évoluent au gré des variations de prix. Les commerçants ayant la capacité d'organiser leur travail sur les deux frontières peuvent maximiser leurs gains à partir des avantages comparatifs de chaque pays ou des distorsions de prix.

En 1998, tandis que Bissau était le théâtre de violents affrontements, l'écoulement par la voie maritime était impossible. Des commerçants se sont alors organisés pour satisfaire la demande indienne à partir du Sénégal. La production sénégalaise ne suffisait pas, ils se sont également fournis en Guinée Bissau. Les ruptures d'approvisionnement des Bissau Guinéens en produits vivriers ont conduit certains commerçants à pratiquer un troc riz contre cajou (sur la base de 1kg contre 1kg) puis à drainer une partie de la production guinéenne vers Banjul et Dakar. Malgré l'interdiction d'exporter de l'anacarde par voie terrestre, de grosses quantités franchissaient ainsi les frontières nord de la Guinée Bissau.

Ces événements ont contribué au développement de la production d'anacarde à Kolda et Ziguinchor. Les commerçants ont incité les producteurs à s'engager dans cette culture en finançant directement la production de certaines exploitations. La noix

sénégalaise étant moins prisée que celle de Guinée Bissau, ils ont cependant continué à s'approvisionner dans ce pays à partir d'un réseau de collecteurs installés dans les zones de culture. La production, destinée à être écoulée dans les différents ports en fonction des prix proposés et des taxes portuaires, était d'abord stockée à Bissau, Bafata et Kolda.

Certaines années, alors que le gouvernement guinéen fixait un prix destiné à garantir le revenu paysan avant la campagne de commercialisation, la production s'est orientée vers le Nord où les opérateurs internationaux proposaient des prix plus avantageux. Une très grande partie de la production était alors exportée depuis le Sénégal.

On est donc confronté à des commerçants itinérants qui se fournissent aussi bien au Sénégal qu'en Gambie afin d'honorer les commandes d'exportateurs. Ils s'adaptent généralement très vite aux décisions politiques relatives à la filière et aux variations de prix. Ils prennent ainsi en compte l'ensemble des coûts de production et de commercialisation en ne négligeant rien depuis les charges des paysans jusqu'aux coûts comparés des ports. Il semble assez illusoire, dans ces conditions, de prétendre organiser la filière sur des bases étroitement nationales, sans concertation entre pays voisins.

Tous ces réseaux paraissent parfaitement structurés autour de micro-sociabilités issues de l'histoire régionale et de relations proprement contemporaines. Leur organisation dans le long terme détermine les facultés d'adaptation aux variations de différentiels ainsi qu'aux fluctuations liées à l'organisation du territoire sous-régional. Ces réseaux ne sont capables d'utiliser les disparités du territoire et les avantages comparatifs que parce qu'ils sont structurés sur des bases pérennes¹⁰, même s'il leur arrive de buter sur des goulots d'étranglement. Leurs principales contraintes tiennent aux difficultés d'accès aux crédits et aux problèmes de communication, très importants dans la région. Ces limites n'empêchent toutefois pas les hommes de s'approprier l'espace et de maîtriser les flux qui le parcourent parfois sur de larges étendues.

Cette articulation d'espaces aux caractéristiques différentes – notamment entre *loumos* ainsi qu'entre ces derniers et les marchés urbains – est illustrée par le marché de Diaobe qui relie de multiples réseaux régionaux. Diaobe attire chaque semaine des milliers de personnes qui échangent des centaines de tonnes de marchandises. C'est le point d'orgue d'innombrables transactions, le lieu où se condensent les échanges, du commerce de détail au commerce de gros. Ces opérations, loin de s'effectuer dans une seule direction, traduisent la circulation des marchandises entre le rural et l'urbain, depuis les petits *loumos* jusqu'à Diaobe, ainsi qu'entre pays de la sous-région (Gomis K. M., 1998). Derrière la dérégulation apparente et le manque d'infrastructures, se dissimulent des rapports marchands très organisés par les réseaux de commerçants-transporteurs.

¹⁰ De nombreuses études sur les marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest ont en effet souligné cette particularité d'une organisation informelle qui était capable de s'approprier le commerce sous régional sur la longue distance (Grégoire E. et Labazée P. (dir.), 1993, *Les grands commerçants d'Afrique de l'Ouest : logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala ; Labazée P., 1991, « anthropologie de l'entreprise », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXI(4), 124 : 533-553)

Provenance des principaux produits de la cueillette échangés à Diaobe

	Sénégal	Guinée Bissau	Guinée
Pain de singe	x	x	x
Nététou	x	x	x
Tamarin	x	x	x
Madd	x	x	
Miel	x	x	x
Huile de palme		x	x
Cola			x
Néré			x

Provenance des produits horticoles échangés à Diaobe

	Sénégal	Guinée Bissau	Guinée
Mangue	x		x
Bananes	x		
Avocats			x
Oranges			x
Noix de cocos		x	

Provenance des principaux produits agricoles échangés à Diaobe

	Sénégal	Guinée Bissau	Guinée
Manioc	x	x	
Arachide	x	x	
Niébé	x	x	
Patates		x	
Courges	x	x	
Citron		x	x
Sorgho	x	x	x
Mil	x		x
Café vert			x
Piment rouge	x	x	x
Gingembre			x
Riz	x		

Source : Gomis 1998

1.2.2. Fonctionnement du marché de Diaobe

Le marché, qui se situe le long de l'axe routier sénégalais, à la jonction des routes provenant des deux Guinées, de la Gambie et du Mali, est en fait organisé autour de deux places principales. Il s'agit des « syndicats » de Guinée et de Guinée Bissau, ainsi dénommés du fait de l'origine des commerçants qui les fréquentent. Ces derniers pratiquent un commerce de gros et semi-gros qui consiste à vendre des produits de leur lieu d'origine et à acheter des produits aux commerçants sénégalais. Le marché de gros tend quant à lui à se focaliser sur un jour de la semaine, le mercredi, afin de diminuer les coûts d'entreposage.

Ces syndicats sont donc organisés autour de communautés de ressortissants. Ils désignent des responsables qui sont de gros commerçants disposant d'un pouvoir supérieur aux commerçants ordinaires du fait de leur plus grande surface financière. Il s'agit de personnages centraux des réseaux de commerce qui organisent la collecte des produits dirigés vers les différents marchés. Ils exercent de ce fait une certaine hégémonie liée au manque de capitaux disponibles pour intégrer les filières.

Ces commerçants tentent ainsi de contrôler la commercialisation d'un à plusieurs produits à tous les échelons de la filière commerciale. Ils recrutent en général un réseau de collecteurs dans la région d'origine, afin d'acheter des quantités importantes à moindre coût. Ils affrètent ensuite un camion pour convoyer la marchandise vers Diaobe et font appel, sur ce trajet, à des « transitaires » qui facilitent le passage en douane. Ces intermédiaires sont surtout des individus disposant de relations dans les institutions, qui leur permettent de monnayer certaines concessions auprès des corps de contrôle. Parvenus au marché, les commerçants diffusent leur produit au sein d'un réseau de détaillants qui appartiennent également à leur communauté d'origine. Certains d'entre eux, durablement installés à Diaobe pour y mener leur activité commerciale, sont mariés à des Sénégalaises.

Les relations sociales stimulent donc évidemment les échanges régionaux, même si elles n'éliminent pas les risques. Il suffit de quelques mauvais payeurs pour perturber le commerce des semi-grossistes et partant limiter les transactions malgré une demande régulière de produits. Cette crainte ne touche cependant pas les grossistes dont les chiffres d'affaires sont tellement importants, atteignant jusqu'à plusieurs millions par jour de marché, qu'ils sont relativement à l'abri des fluctuations de paiement de leurs clients.

La filière huile de palme L'organisation des femmes peules

La filière huile de palme représente une filière sous-régionale, elle incarne parfaitement ce commerce entre les peuples des différents Etats de la région et donne lieu à d'intenses échanges tout au long de l'année, dont le point d'orgue est le marché de Diaobe. D'importantes quantités y circulent (autour de 80 000 l, en moyenne hebdomadaire, d'après les informations collectées auprès des grossistes, chiffre qui dépasse de loin ceux des statistiques officielles¹¹). La grande majorité des fûts d'huile de palme provient de Guinée Conakry, même si les quantités provenant de Guinée Bissau ne sont pas négligeables.

¹¹ Les chiffres officiels (1997) évoquent des quantités moyennes de 15 000 l (Gomis, 1998). Il est assez peu probable que le commerce d'huile de palme ait plus que quintuplé en cinq ans.

Les commerçants de gros y apportent l'huile de palme par fûts de 200 l à raison de plusieurs dizaines par marché hebdomadaires. Ces fûts sont ensuite écoulés par l'intermédiaire des femmes peules de la région dans toute la zone de Kolda, mais également en Gambie et même en Guinée Bissau quand la production de ce pays est insuffisante.

Ces femmes se regroupent pour réaliser des achats de plusieurs fûts ou pour obtenir des crédits auprès des commerçants guinéens. Elles sont organisées pour transporter collectivement ces fûts vers les marchés urbains, soit notamment Dakar ou Kolda. Cependant, l'huile de palme est également acheminée jusqu'à Saint Louis, ainsi qu'en Mauritanie et au Mali. Les échanges sous régionaux d'huile de palme transitent donc en grande partie par le marché de Diaobe. C'est à travers un crédit fournisseur réalisé entre femmes peules de la région qu'est écoulée l'huile de palme en semi gros. Ce réseau est structuré par la confiance liée à la régularité des transactions effectuées, ce qui explique que l'entrée dans le réseau se fasse par la cooptation. Les femmes semi-grossistes cooptent une de leurs amies et se portent garantes du crédit fournisseur auprès du grossiste qui accepte alors de donner l'huile à crédit à cette nouvelle partenaire.

Le produit suit ainsi une boucle régionale allant de la Guinée vers la Gambie et les centres urbains de Kolda et Ziguinchor. Cette boucle se prolonge jusqu'à Bafata et Farim par l'intermédiaire des loumos frontaliers pendant les périodes de pénurie en Guinée Bissau. Si le potentiel forestier de la Guinée Bissau n'est pas aussi important que celui de la Guinée, il semble que la faiblesse des infrastructures bissau guinéennes représente également un frein important au développement d'une production plus conséquente.

Le transit de l'huile de palme au niveau régional est d'ailleurs suivi par les autorités des différents pays où circule le produit. Dans chaque zone d'exploitation, les services forestiers prélèvent une taxe et délivrent des licences d'exportation. Une fois que le produit a franchi la frontière, les services forestiers contrôlent sa circulation et prélèvent alors une très légère taxe pour établir des certificats de circulation sur le territoire. Les services de contrôle des différents produits reconnaissent assez facilement les documents établis par leurs voisins, ce qui permet de fluidifier la circulation de l'huile.

Ces contrôles, qui ont pour vocation de limiter l'exploitation illégale des forêts, augmentent légèrement le coût du produit à l'exportation.

L'organisation communautaire des syndicats n'est manifestement pas dépourvue de rapports hiérarchiques. Si les Guinéens fréquentent le marché depuis fort longtemps, ce sont les Sénégalais qui contrôlent son occupation, dont ils tirent des bénéfices. Ils louent les emplacements de vente situés au sein des syndicats ou les magasins d'entreposage. Ce sont les principaux bénéficiaires des revenus accessoires liés aux transactions commerciales. Ils gèrent également le contact avec les autorités et les institutions villageoises. Ces *njatige* ou « tuteurs », ainsi qu'on les appelle à Diaobe, ont développé des relations d'hôtes vis à vis de leurs clients auxquels ils louent des infrastructures de stockage ou des logements. Cela permet de stabiliser les rapports commerciaux en les frappant du sceau de la confiance qui garantit la sécurité du stockage, voire l'écoulement du produit.

Il apparaît que les commerçants venant de Guinée Bissau sont moins bien dotés en véhicules de transport. Leurs rapports avec les démembrements locaux de l'Etat sont également plus distendus, ce qui complique leurs négociations avec les corps de contrôle. Leur accès aux infrastructures commerciales est aussi limité, alors qu'ils fréquentent très régulièrement les marchés du Sénégal. Ils sont obligés, en effet, de louer des espaces dans les magasins sénégalais afin de pouvoir stocker leurs marchandises entre deux marchés. Il faut de surcroît noter que la guerre de 1998 a désorganisé les filières de commercialisation et de transport en Guinée Bissau, permettant ainsi à de nombreux commerçants sénégalais de pénétrer ce marché. Il semble également que l'insuffisance du parc de transport joue un rôle déterminant, puisque de nombreux commerçants bissau guinéens font appel à des transporteurs sénégalais pour convoier des marchandises à l'intérieur du pays.

Les commerçants sénégalais déclarent de leur côté souffrir de leurs relations avec les corps de contrôle bissau guinéens. Ils prétendent faire l'objet de prélèvements abusifs de la part de la police. Il ressort de nombreux entretiens que ce sont les individus capables de maîtriser les rapports aux institutions de chaque côté des frontières qui peuvent diminuer leurs coûts de transaction et augmenter leur rentabilité. C'est ce qui explique que de nombreux commerçants guinéens, soucieux d'acheminer des denrées alimentaires vers la Gambie, mobilisent des commerçants-transporteurs sénégalais afin de limiter leurs coûts de transport. C'est en effet le transporteur qui prend l'ensemble des risques de transit.

Cette catégorie de transporteur qui prend en charge le risque de transit est appelée « locataire ». Les commerçants préfèrent recourir à leurs services dès lors que le dédouanement est moins coûteux à partir d'une estimation de la valeur en douane¹². Ces locataires peuvent rencontrer leurs clients sur les marchés grâce à d'autres commerçants. Ils convoient les marchandises de plusieurs clients au cours d'un même trajet. Ce sont en général de grands commerçants ayant intégré la fonction de transport ou des transporteurs bénéficiant d'un large parc. Il s'agit de personnages clés des marchés qui s'occupent non seulement du transport des produits mais disposent de relations privilégiées avec les douanes ou la police. Ils possèdent généralement un capital important, ce qui leur permet parfois de n'encaisser le prix de leur prestation qu'après la livraison de la marchandise au lieu de destination.

C'est grâce à des relations de confiance établies sur la durée, combinant les liens communautaires et les rapports commerciaux, que ces mécanismes de paiement peuvent se développer. Les commerçants peuls de Guinée Bissau peuvent ainsi disposer d'un transitaire au port de Dakar, auquel ils proposeront les services d'un locataire chargé de sécuriser l'acheminement de leur marchandise jusqu'à Bissau.

¹² Les services douaniers ne peuvent en effet systématiquement décharger tous les tonnages importants.

2. Des filières de production au potentiel d'intégration variable

La Ségambie méridionale demeure principalement agricole et forestière. L'agriculture emploie près de 80 % de la main d'œuvre gambienne et bissau guinéenne, soit un pourcentage de la population active sensiblement plus élevé qu'au Sénégal (60 %) mais néanmoins comparable à celui de la Casamance. Historiquement partagée entre une zone de mangroves sur la bande côtière et un *hinterland* à dominante pastorale, la région des rivières du Sud disposait d'une économie de subsistance principalement adossée aux activités halieutiques et à l'élevage. Elle s'est progressivement dégagée de ce modèle pour se connecter aux marchés extérieurs. L'extraversion accusée de sa production primaire, résultant de l'introduction des cultures de rente et de l'exportation croissante des ressources halieutiques, a modifié ses structures socio-économiques. L'apparition et le développement de la sédentarisation et de nouvelles pratiques culturelles, telle la culture attelée, ont contribué pour leur part à remodeler les activités agricoles. L'urbanisation, de son côté, a favorisé la mutation de l'agriculture régionale vers des productions plus diversifiées comprenant non seulement des cultures de rente, mais aussi des spéculations vivrières et maraîchères. Les filières de production se sont ainsi développées en jouant constamment sur les opportunités et les complémentarités intra-régionales et extra-régionales, en vue de répondre, soit à la demande externe, soit à celle des pôles urbains et des zones déficitaires.

Si les filières régionales ont pour la plupart fait preuve de capacités d'adaptation assez remarquables, elles ne présentent pas toutes le même potentiel d'intégration. Les cultures de rente, en particulier, sont caractérisées par une extraversion importante. Cette dernière se traduit notamment par la spécialisation régionale dans la production primaire, tandis que les segments conditionnement, transformation et commercialisation demeurent l'apanage des opérateurs internationaux. Les filières de l'agriculture de rente se caractérisent également par un cloisonnement des réseaux de commerce régionaux et internationaux. Tel est notamment le cas de l'arachide ou du coton ainsi que, dans une moindre mesure, de la pêche. Longtemps appuyé sur le marché interne et la dynamique d'urbanisation, le développement de ce secteur a surtout résulté, depuis une vingtaine d'années, de la croissance de la demande externe. Ses caractéristiques ont du même coup évolué jusqu'à présenter d'importantes similitudes avec celles des filières de rente. Cette évolution suscite des interrogations sur le différentiel de revenus entre la région et le reste du monde. De nouvelles spéculations destinées à l'exportation, comme l'anacarde ou le sésame, ont par ailleurs été développées. Si, comme la pêche, elles sont nettement moins encadrées que les productions de l'agriculture de rente, elles ne font pas l'objet, pour autant, d'une plus importante valorisation régionale. Elles traduisent également un important cloisonnement des réseaux de commerce régionaux et internationaux. Les filières de la grande distribution (produits de base, matériaux de construction, etc.) expriment de leur côté la relation entre Etats et commerçants nationaux ou étrangers. Plus ou moins libéralisées selon les produits et les pays, elles reflètent la concurrence des politiques douanières, fiscales et industrielles, en même temps que la concurrence entre groupes rivaux. Les spéculations vivrières ont su davantage tirer parti des différentiels physique, infrastructurel, de prix et d'offre de produit afin d'intégrer les divers maillons de l'espace régional et des filières de production. Elles acquièrent progressivement une position dominante et dépassent souvent les volumes de production des cultures de rente. Certaines spéculations sont parvenues à se développer en s'appuyant sur d'anciens réseaux de commercialisation.

2.1. Des filières « de rente » en proie à des difficultés

2.1.1. L'arachide ou l'essoufflement d'un système de commercialisation

Suite à la chute des cours sur les marchés internationaux, l'arachide est devenue marginale en Guinée Bissau (Galli R. E., 1995). Appuyée sur des systèmes trop peu intégrés et faiblement mécanisés, sa production annuelle y dépasse à peine un millier de tonnes et ne représente que 0.17 millions de dollars US. Elle est cependant loin de s'épuiser en Gambie, où elle occupait 45 % des surfaces cultivées – soit près de 118 000 hectares – en 2000. Dans ce pays, les plantations d'arachide ont constamment augmenté depuis une dizaine d'années. Le prix aux producteurs a d'ailleurs suivi la même tendance, nonobstant la dépréciation continue du dalassi. Surtout, la participation de cette spéculation au produit national brut a triplé jusqu'à atteindre 367 598 000 de dalassis en 2001.

La tendance est relativement différente en Casamance. Fortement soutenue, la culture d'arachide a d'abord progressé pendant plus d'une dizaine d'années (DRDR, 2001), selon un mode extensif relativement défavorable aux cultures vivrières. Entre 1985 et 2001, la production a doublé, atteignant 153 000 tonnes, tandis que le rendement moyen stagnait entre 1168 et 1175 kilos/hectare. L'augmentation de la production s'expliquait ainsi davantage par l'accroissement des superficies que par celui des rendements. Mais les problèmes d'écoulement des deux campagnes passées ont découragé de nombreux producteurs. En 2002, la production déclarée atteignait à peine 90 000 tonnes.

La faiblesse des volumes officiellement commercialisés par la Sonacos ne doit cependant pas faire oublier le commerce parallèle qui entoure cette spéculation. En dépit de son encadrement et de la dépréciation continue du dalassi, une partie de la production continue d'être écoulée en Gambie (Jabara C. L., 1990). De nouveaux opérateurs profitent du processus de libéralisation en cours ainsi que de la dégradation des relations entre la Sonacos et une partie des producteurs pour drainer la production vers ce pays. Au-delà de ces contournements, cependant, l'avenir de la filière apparaît surtout menacé par les investissements des producteurs dans de nouvelles activités. Dans les zones sud, c'est davantage le coton en culture alternée – tantôt avec le mil, tantôt avec le maïs – qui se substitue à l'arachide. Dans la zone nord, de nouvelles filières de production comme la banane sont privilégiées, tandis qu'une partie des superficies continue d'être consacrée aux cultures céréalières, telles que le mil ou le sorgho.

La filière arachidière connaît aujourd'hui d'importantes difficultés. Depuis la baisse de son prix de vente, elle parvient difficilement à générer des réserves de change. Mais elle est davantage intégrée aux systèmes de production et de consommation locaux. Les problèmes actuels traduisent surtout la crise d'un système de commercialisation qui a fait la part belle aux offices de commercialisation et à l'exportation sur le marché international.

Les complémentarités sous-régionales sont en principe importantes dans cette filière, les quantités à transformer étant considérables. Mais l'usine de la Sonacos à Ziguinchor, seule unité de transformation sous-régionale, ne parvient pas à attirer la production régionale.

2.1.2. Coton : effondrement des cours, maintien de la production

Au Sénégal comme en Gambie et, dans une moindre mesure, en Guinée Bissau, les filières cotonnières ont longtemps poursuivi un objectif de changes extérieurs, la production ne faisant généralement l'objet d'aucune transformation. Près de 90 % du coton sénégalais est exporté en l'état et demeure soumis à la volatilité des prix internationaux. Lorsque les cours internationaux sont durablement orientés à la baisse, la pression sur les prix aux producteurs limite les ristournes, favorise la dégradation des revenus et, *in fine*, accentue le désintérêt de certains producteurs pour cette culture. Malgré tout, les surfaces cultivées au Sénégal atteignent toujours 40 000 hectares, principalement concentrés en moyenne et haute Casamance. En revanche, elles ne dépassent pas quelques milliers d'hectares en Gambie et en Guinée Bissau.

Le coton ne représente que 1,3 % du total des exportations en Gambie et à peine davantage en Guinée Bissau. Mais les indicateurs macroéconomiques ne rendent pas suffisamment compte du rôle joué par cette culture dans le développement socio-économique des bassins de production. Les cotonculteurs ont bénéficié d'un accès renforcé au crédit ainsi qu'aux intrants. L'engrais fourni à travers les crédits de campagne a souvent été reversé, partiellement ou indirectement, aux cultures vivrières. La production cotonnière a généralement contribué à l'augmentation de leurs rendements. Ce fait est avéré non seulement en ce qui concerne le maïs et les céréales, mais également les filières d'élevage à travers le développement de la culture attelée et de la stabulation qui favorise l'accès aux engrais. L'introduction de ces nouvelles pratiques culturales a permis d'alléger les charges de travail dans les cultures vivrières.

Entre 1996 et 1998, les consommations d'intrants agricoles par hectare, tant pour les insecticides que pour les herbicides et engrais, ont atteint des pics anormalement élevés au Sénégal. Derrière cette hausse se dissimulaient deux tendances complémentaires tenant à leur utilisation dans d'autres productions et à leur commercialisation illicite, notamment vers la Gambie. Cette dernière permettait de satisfaire la demande de producteurs qui se fournissaient auprès d'opérateurs privés en produits de piètre qualité, à des coûts supérieurs. La Sodefitex a par suite éprouvé des difficultés, à partir de 1999, à maintenir ses subventions sur les engrais au profit des producteurs sénégalais. L'absence de stratégie régionale de coopération entre les différents opérateurs de ce secteur a probablement eu un impact négatif sur la production de coton en Sénégal méridionale.

Malgré ces contraintes, la production cotonnière fait toujours vivre de nombreuses personnes dans la région des rivières du Sud. On estime en effet qu'elle profite directement à 20 000 familles en Guinée Bissau, tandis que 50 000 cotonculteurs collaborent avec la Sodefitex au Sénégal. Les rendements produits sont médiocres dans l'ensemble de la zone. Ceux à la production atteignent 900 kilos/hectare dans les zones à haute productivité, contre 650 en moyenne dans les régions moins productives. Ce sont les régions sud du Sénégal, situées en Sénégal méridionale, qui participent le plus à l'accroissement de la production nationale. Tant les rendements que les surfaces emblavées ont récemment augmenté dans la région de Médina Yoro Foula. Entre 1994 et 1997, les secteurs de Kolda, Dabo, Kounkané, Linkéring, Kédougou et Saraya déterminaient à eux seuls l'augmentation des surfaces de production. Au plan national, ces secteurs concentraient 48 % des surfaces emblavées en 1994 et 59 % en 1998.

2.1.3. Des ressources halieutiques de plus en plus polarisées par le marché mondial

Partagées entre les trois pays, les ressources halieutiques de la Ségambie méridionale soulèvent des problématiques de gestion comparables pour les pêcheurs et les autorités du Sénégal, de Gambie et de Guinée Bissau. La pêche représente aujourd'hui une source capitale de devises – la première au Sénégal – pour les économies de la région. De fait, alors qu'elle a longtemps reposé sur le dynamisme de la demande locale et du mareyage en frais, la production régionale s'est davantage tournée, depuis une vingtaine d'année, vers l'exportation.

Jusqu'à une époque récente, les ressources marines et celles des estuaires des rivières du Sud s'intégraient dans les systèmes locaux d'échange et de production. La pêche artisanale était traditionnellement orientée vers la satisfaction des besoins locaux et complétait les ressources issues des systèmes de production agricoles. L'apparition de nouveaux pôles urbains, l'accroissement de la demande qui en a résulté et le développement de nouvelles migrations ont favorisé une mutation de cette activité. Sous l'impulsion de nombreuses stimulations commerciales – Convention de Lomé, subventions à l'exportation, accords de pêche, dévaluation, etc. – les exportations ont surtout considérablement augmenté, favorisant la connexion du secteur aux marchés internationaux. Il en est résulté une raréfaction des espèces exportées, qui fragilise les opérateurs intervenant dans les pêches.

La production casamançaise caractérise parfaitement cette dynamique d'extraversion. Elle fut progressivement dirigée, de manière croissante, vers Dakar, les pôles urbains secondaires et le marché d'exportation. Dans la région de Ziguinchor, la part du mareyage en frais est passée, entre 1985 et aujourd'hui, de 6 578 à 1 542 tonnes, soit de 75 % à seulement 10 % du total de captures. Cette évolution traduit un arbitrage relativement défavorable à la satisfaction des besoins locaux. La consommation régionale de poisson est d'ailleurs relativement plus faible que celle du reste du Sénégal puisque les produits halieutiques ne pourvoient qu'à 44 % des besoins régionaux en protéines animales, contre 75 % dans l'ensemble du pays.

Si la Ségambie méridionale manque d'infrastructures – notamment routières ou frigorifiques – et de pôles urbains densément peuplés, elle est néanmoins parvenue à surmonter ces contraintes pour développer certains avantages comparatifs. La transformation s'y affirme en effet comme une activité importante, dont le produit est dirigé vers les pôles de demande régionaux. L'évolution de la demande et la raréfaction des ressources ont également déterminé des flux nord-sud de pêcheurs gambiens ou sénégalais qui exploitent les ressources de Guinée Bissau, voire de Sierra Leone. Ces zones de pêches disposent d'une forte densité en requins, machoires, brochets et dorades qui répondent aux besoins des nouveaux marchés.

Mais globalement, les dynamiques à l'œuvre dans les différents pays favorisent trop les exportations de produits entiers pour constituer des stratégies durables. Les principaux stocks de ressources exportés sont aujourd'hui soumis à une telle pression de pêche qu'ils laissent presque tous entrevoir des signes avant-coureurs de rupture biologique. Ainsi l'enjeu de leur gestion durable revêt-il une importance considérable pour l'avenir de la région. Mais elle exige une approche concertée tenant compte de multiples interdépendances, qui paraît seule à même de limiter les contournements vu l'immensité de l'espace concerné et la faiblesse des moyens de contrôle à disposition.

Commerce de poisson salé-séché entre la Guinée Bissau et Diaobé Expérience du Président du « syndicat » de Guinée Bissau

« Je pêche à Cacheu, sur la côte bissau guinéenne et dispose de mes propres pirogues : deux pirogues non motorisées et 2 pirogues motorisées de 15 CV chacune. Mes pirogues ne suffisent pas toujours à capturer une quantité suffisante et je dois parfois m'approvisionner auprès d'autres pêcheurs. J'écoule en frais en Guinée Bissau certaines variétés, notamment les espèces nobles, et je vends le reste à Diaobé. Je connaissais des gens qui faisaient ce commerce à Diaobé qui m'ont indiqué qu'il s'agissait d'une activité rentable. Le poisson vendu à Diaobé n'est généralement pas fumé mais seulement salé-séché : il s'agit du Guedj.

Je viens deux fois par mois à Diaobé et transporte 500 ou 600 kg à chaque voyage. Nous louons un camion avec d'autres commerçants et faisons le voyage ensemble. L'organisation du transport est satisfaisante ; les transporteurs disposent d'un syndicat.

Les commerçants sur le marché sont organisés en groupements de ressortissants ou « syndicats ». Je suis le président de mon groupement. J'exerce des responsabilités au niveau local et joue en particulier un rôle d'intermédiaire entre la population et l'administration pour la perception de l'impôt. On me consulte également pour nommer le chef de village.

Tous les commerçants de mon groupement ne viennent pas de la même ethnie. Celui qui loue le camion à Bafata doit également chercher des véhicules pour y convoier les marchandises. Nous chargeons d'abord les marchandises à Cacheu dans des camions de 5 tonnes. Parvenus à Bafata, nous les transportons ensuite dans des camions de 20 tonnes qui font le voyage jusqu'à Diaobé. Le syndicat affrète en général trois camions de 20 tonnes pour chaque Loumo.

Il existe des transitaires qui servent d'intermédiaires entre les commerçants et les transporteurs. On les appelle des « locataires » qui endossent toute la responsabilité du passage en douane. Tous les transitaires n'ont pas une grande surface financière, mais ils disposent d'un important réseau de relations sociales. Ce ne sont pas nécessairement des commerçants mais des « hommes d'affaires » issus de plusieurs communautés.

Les commerçants de Cacheu emmènent entre 10 et 20 tonnes de marchandises pour le Loumo et écoulent pratiquement tout dans la journée. S'il reste quelque chose, nous payons une redevance à des magasiniers qui conservent le produit jusqu'au prochain Loumo. La marchandise est toujours arrivée à destination ; il n'y pas de problèmes, pas de blocages lors du passage en douane...

Pour le trajet Bafata-Diaobé, nous payons les transitaires entre 75 et 85 F le kilo. Ce prix n'est valable que pour le poisson. Ils évaluent par sac... Le coût du transport entre Cacheu et Bafata est de 50 F par kilo. Les acheteurs sont surtout sénégalais, il s'agit essentiellement de ressortissants du Nord. Le prix du kilo oscille entre 950 et 1300 F CFA et s'établit généralement autour de 1100 F CFA. Le kilo de guedj est vendu 500 F à Cacheu. La majorité des acheteurs viennent de Kaolack ou de Dakar. Ceux de la région achètent de petites quantités pour l'autoconsommation. Il s'agit d'un commerce lucratif, la preuve étant que je reviens à chaque Loumo et réalise des bénéfices. C'est grâce aux profits réalisés lors des Loumos que je renouvelle mon matériel.

2.2. L'apparition de nouvelles cultures d'exportation

Face aux contraintes externes et internes auxquelles font face certaines cultures encadrées, des producteurs ont investi de nouvelles spéculations dont la commercialisation internationale est maîtrisée par des opérateurs étrangers. C'est le cas pour le sésame où interviennent majoritairement des opérateurs égyptiens et indiens qui parviennent à imposer leur prix d'achat au niveau des producteurs. Les premiers producteurs de sésame dans la région sont ceux de l'AJAC Faoûn. Ils ont longtemps été les seuls à s'être engagés dans une activité de transformation du sésame au moyen d'une presse. Auparavant, alors qu'ils ne disposaient pas de presse, des collecteurs récupéraient leur production qui était transformée en Gambie.

Les acheteurs étrangers commandent entre 100 et 200 tonnes de sésame. Ils s'appuient sur des intermédiaires qui connaissent la région et auxquels ils fixent un prix d'achat. Ces derniers offrent une marge substantielle, ce qui leur assure le contrôle du marché et court-circuite les associations. L'approvisionnement régulier de l'usine est ainsi compromis. En outre, la commercialisation de l'huile de sésame est d'autant plus compliquée que le marché local n'est pas encore très réceptif à un produit qui ne correspond pas aux habitudes alimentaires. Les producteurs ont également du mal à se positionner face aux opérateurs étrangers qui connaissent et maîtrisent mieux le marché international.

Ces asymétries sont encore visibles dans le cas de l'anacarde, spéculation dans laquelle les commerçants indiens se sont impliqués sur l'ensemble du territoire sénégalais. Introduit en Casamance après les indépendances pour lutter contre l'érosion des sols et les feux de brousse, la plantation de l'anacardier a d'abord servi au reboisement. Jusqu'au début des années 70, les populations l'exploitaient pour consommer localement ses pommes. Les noix, pour leur part, ne subissaient aucune transformation primaire. Tandis que le Mozambique et la Tanzanie s'étaient déjà insérés dans le marché international, au milieu des années 1970, le Sénégal tentait, via la Société de Décorticage des Noix d'Anacarde (Sodenas), d'étendre la culture de cet arbre. L'exploitation commerciale de la noix brute a démarré vers 1975. Ce n'est qu'à la suite des gains générés par la Guinée-Bissau, liés à l'arrivée d'exportateurs étrangers – principalement indiens – et à l'augmentation des prix de la noix brute (en 1993-1994), que cette culture s'est développée au Sénégal et en Gambie.

Depuis une dizaine d'années la production d'anacarde n'a cessé d'augmenter au point de devenir la principale recette d'exportation (plus de 90 % du total) de la Guinée Bissau (Galli R.E., 1995). Elle atteignait environ 29 000 tonnes pour une valeur à l'exportation d'à peu près 20 millions de dollars US en 1995. En 1999, sa production avait doublé et dépassait les 60 000 tonnes. Dans le même temps, la production sénégalaise variait entre 12 et 15 000 tonnes. Cette même année, l'exportation des noix de cajou a contribué aux recettes d'exportation du pays à hauteur de 10 millions de dollars.

Mais l'anacarde circule surtout entre les trois pays, défiant les politiques nationales des Etats. Les opérateurs ont su intégrer cette filière au-delà des frontières, et utilisent les distorsions sous régionales pour maximiser leurs marges. Ainsi, moins coûteux et plus rapide, le port de Banjul a permis d'exporter vers le marché international 75 % de la production sénégalaise en 2000.

Cette production illustre parfaitement la perméabilité des frontières régionales et l'adaptabilité des producteurs à la demande internationale. Néanmoins, certaines limites hypothèquent jusqu'à présent le développement durable de cette filière. En premier lieu, les noix sont exportées à l'état brut et subissent la volatilité des cours internationaux. Ce risque est d'autant

plus aigu, que la production de la région ne lui permet nullement d'être *price maker*. L'anacarde sénégalais demeure extrêmement dépendant du marché indien (plus de 95 % du volume d'exportation du Sénégal), tant en ce qui concerne la fixation des prix que les quantités à écouler.

La filière nécessite également une meilleure organisation, principalement au niveau des producteurs. Ces derniers sont confrontés à des acheteurs privés qui ont parfaitement intégré le territoire sénégalais par delà les frontières et jouent sur les différentiels de qualité, de maturation et de production pour exercer une pression à la baisse sur les prix. Cette intégration favorise la maximisation des revenus des opérateurs et devrait limiter les gains des producteurs tant qu'ils ne seront pas eux-mêmes organisés à un niveau transfrontalier pour négocier les prix avec les opérateurs internationaux. L'engouement suscité par cette spéculation a de surcroît incité les producteurs à investir massivement dans des plantations qui, si elles ne sont pas mieux valorisées, pourraient augmenter l'endettement de la filière en amont.

Ainsi les nouvelles cultures d'exportation présentent-elles certaines similitudes avec les cultures de rente plus « traditionnelles ». Les intérêts étrangers, déjà très présents dans l'agriculture de rente, contrôlaient notamment la commercialisation sur les marchés internationaux. Mais du moins l'Etat conservait-il la maîtrise des circuits de commercialisation internes – et pouvait du même coup exercer un certain contrôle sur les revenus des filières. Cette possibilité semble moins avérée dans le cas des « nouvelles » filières d'exportation.

2.3. Les filières vivrières, facteur d'intégration

Dans un contexte de crise de l'agriculture de rente, la croissance de la demande urbaine a eu tendance à stimuler les productions vivrières – notamment horticoles ou céréalières – en Afrique de l'Ouest. La région des rivières du Sud n'a pas fait exception à la règle. Producteurs et commerçants ont manifesté un intérêt renouvelé pour l'agriculture vivrière de rapport, réputée répondre à d'importants besoins en numéraire.

2.3.1. Le riz

Le riz demeure une spéculation importante dans l'ensemble de la Sénégal, particulièrement en Guinée Bissau où il représente, avec 70 000 tonnes, deux tiers de la production céréalière (Mavignier C.F., 1995). Il s'agit d'un pilier de la politique nationale de sécurité alimentaire, tant en Guinée Bissau qu'en Gambie et au Sénégal.

La Sénégal méridionale se prête généralement à la culture rizicole. Dans les régions de plateaux, les bas-fonds et les vallées constituent des terrains favorables. Les rendements, cependant, y sont rarement supérieurs à une tonne par hectare. Cette culture sert alors à combler des besoins alimentaires. Les rendements du riz de mangroves sont en revanche meilleurs, atteignant souvent 2 tonnes/hectare. Le riz traditionnel sous pluie, produit sur les lieux de consommation, présente quant à lui l'avantage de limiter les contraintes d'enclavement, de transport et d'insécurité qui caractérisent la région des rivières du Sud. La production régionale est cependant nettement moins importante que les volumes de riz importé.

Les trois Etats continuent d'importer des quantités considérables, qui dépassent chaque année 500 000 tonnes au Sénégal. Les importations se sont en revanche stabilisées autour de 70 000 tonnes par an en Guinée Bissau, soit un niveau qui ne permet pas de compenser l'insuffisance de la production locale au regard de la demande. La pratique du troc « riz contre cajou » conduit en effet les importateurs bissau guinéens à concentrer leurs achats pendant les périodes de commercialisation de l'anacarde, ce qui suscite des ruptures d'approvisionnement le reste du temps. Les réexportations vers la Guinée Bissau de riz importé par la Gambie et le Sénégal, sont donc régulières et abondantes.

Les échanges transfrontaliers de riz relèvent surtout de réseaux structurés autour d'une parenté élargie. Ils intéressent notamment les relations entre populations situées le long de la frontière sénégal-guinéenne. Il existe également des échanges locaux entre producteurs du Sud (tels les Balantes) et ethnies musulmanes (comme les Tandas, les Djacancas et les Peuls), qui s'adonnent plus à l'arboriculture.

2.3.2. Les autres céréales

Traditionnellement destinées à satisfaire la demande domestique, les productions céréalières font l'objet d'échanges croissants sur le marché. A l'heure où les cultures de rente n'assurent plus les revenus monétaires escomptés, les surplus céréaliers sont en effet commercialisés quand les besoins familiaux ont été satisfaits. En dehors de quelques zones à forte potentialité, comme la région de Medina Yoro Foula, les rendements par hectare sont en général assez faibles, ne dépassant guère une tonne. Ce fait traduit sans doute le manque de moyens mis en œuvre à des fins d'intensification. Il s'agit là d'une hypothèse d'autant plus probable que de nombreux producteurs céréaliers investissent la cotonculture pour accéder plus facilement aux intrants.

Malgré le manque de moyens – mis à part le crédit de campagne CNCA – la culture du maïs tend à se développer en Casamance, d'autant plus qu'elle bénéficie de l'encadrement du coton et de son « paquet » phytosanitaire. Les paysans finissent par s'organiser devant les opportunités d'écoulement vers des entreprises qui prennent en charge la transformation et la commercialisation du produit dans les centres urbains. Une fédération des GIE de maïs vise à structurer et stabiliser l'offre dans le cadre de contrats de fourniture offrant des débouchés conséquents à la récolte (avec les grands moulins de Dakar et d'autres opérateurs). Toute la production encadrée n'est cependant pas commercialisée à travers les transformateurs qui disposent de capacités souvent inférieures à l'offre. L'approvisionnement en intrants est également mutualisé afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Cette organisation est toutefois loin de profiter à l'ensemble des producteurs. Nombre d'entre eux consomment ou écoulent localement leur produit sur les *loumos* ou dans les petits commerces urbains. Le produit peut également faire l'objet d'une commercialisation régionale dans les villages frontaliers. L'écoulement porte alors en principe sur des produits non transformés, même s'il s'agit parfois de farine de maïs pour les paysans qui disposent de moulins. Les zones de commercialisation sont nombreuses le long des deux frontières : les agriculteurs sénégalais exportent du maïs, souvent de manière informelle, par l'intermédiaire de *bana-bana* qui le collectent dans les zones de production et l'acheminent sur les marchés de Guinée Bissau ; le même système prévaut au nord de la Casamance où d'importants volumes de céréales sont écoulés vers la Gambie. Caractérisée par un important *turn over*,

cette commercialisation ne saurait être tenue pour négligeable, même si l'écoulement de petites quantités complique l'estimation des volumes.

Les productions de mil ont tellement baissé, ces dernières années, qu'elles ne parviennent plus à satisfaire la demande régionale. Les producteurs semblent avoir récemment repris la culture du mil sur de plus grandes superficies, sans qu'on parvienne à le vérifier au niveau des marchés régionaux. A production égale, en effet, le mil n'est pas autant commercialisé que le maïs et remplit notamment les greniers familiaux en prévision de la période de soudure (DRDR/Kolda, 2001).

2.3.3. De nouvelles spéculations vivrières

Commercialisé dans la plupart des *loumos*, le piment devient une spéculation importante en Sénégal méridionale. Sa culture se développe dans de nombreux espaces sous-régionaux à vocation agricole, comme le triangle délimité par Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso. Les rendements des surfaces cultivées en piment sont en effet importants, les prix de vente intéressants, le transport et la conservation moins compliqués, en général, que ceux d'autres spéculations. Dans la région de Pata, la mise en valeur d'un quart d'hectare peut rapporter jusqu'à 500 000 F CFA au cours d'une année. Le piment tend dès lors à se développer partout où les ressources hydriques sont suffisantes et s'écoule directement dans les villages auprès des *bana-bana*. Ces derniers l'acheminent ensuite vers les marchés ruraux hebdomadaires. Le piment est enfin commercialisé dans les centres urbains sénégalais ou gambiens. A condition que les obstacles infrastructurels et douaniers soient partiellement levés, la Gambie aurait vocation à accueillir une partie importante de la production de Medina Yoro Fula.

La banane est, de son côté, largement cultivée dans le département de Sédhiou et se développe également dans celui de Kolda, en particulier dans la zone de Medina Yoro Fula. Les productions rejoignent divers lieux de commercialisation à partir des marchés frontaliers. Elles peuvent être commercialisées au niveau des marchés urbains régionaux (Kolda ou Ziguinchor) ou nationaux (Touba, Thiès, Dakar), mais sont également dirigées vers la Gambie. La production de bananes a connu un véritable *boom* au Sénégal en général et, plus particulièrement, dans les régions de Tambacounda, Pata, Sédhiou... Entre 1998 et 2001, elle est passée de 5700 à 16 000 tonnes. L'arrivée d'opérateurs privés aux côtés des opérateurs communautaires, à la fin de l'année 1998, a marqué un véritable tournant pour une filière qui tend à se structurer.

Excepté une filière banane en plein essor au sud du Sénégal, les autres fruits sont relativement peu exploités à des fins commerciales en Sénégal méridionale. Il existe certes un important potentiel pour les spéculations maraîchères, mais elles butent aujourd'hui sur de nombreux goulots d'étranglement. Les plus importants sont déterminés par la faible mécanisation des activités et l'accès limité au crédit ainsi qu'aux intrants. Mais les capacités de stockage, de conditionnement ou de transformation sont également trop limitées pour permettre un essor conséquent de la production. C'est notamment le cas en ce qui concerne les oignons, mais aussi d'autres produits tels que les pastèques et les melons.

2.3.4. Une région d'élevage traditionnel

Dans une région à dominante pastorale, l'élevage a été traditionnellement développé selon un mode extensif. La colonisation progressive des terres agricoles, riches en eau et en pâturages, a progressivement transformé les méthodes de production au profit d'un système agro-pastoral. Des filières bovine, ovine, porcine, caprine, mais aussi avicole et, dans une moindre mesure, apicole, se sont développées dans ce cadre.

L'élevage tient une place décisive en Casamance, aussi bien pour des motifs d'épargne que de commercialisation. Il occupe la deuxième place du sous secteur primaire après l'agriculture. La zone d'élevage de la région de Kolda dessert toute la basse Casamance ainsi que les régions frontalières. En Guinée Bissau, les parcours de transhumance ont été redéfinis mais font encore l'objet d'importants conflits. Les zones de pâturage se réduisent et le développement de nouveaux villages ne prend pas toujours en considération le besoin de parcours. La filière élevage est malgré tout en plein essor et se trouve concernée par les échanges transfrontaliers à un double titre : premièrement, du fait de la pérennité d'un mode de production extensif entraînant automatiquement des transhumances qui ignorent les frontières ; deuxièmement, parce que le cheptel fait l'objet d'échanges commerciaux transfrontaliers.

La transhumance du bétail s'effectue nécessairement selon une perspective transnationale, même si l'insécurité consécutive au conflit bissau-guinéen a limité les parcours près des frontières de cet Etat. Les bandes armées qui sillonnent le territoire frontalier aussi bien au Sénégal qu'en Guinée Bissau limitent les transhumances vers le sud. Mais les échanges commerciaux demeurent tout de même assez vigoureux sur les marchés transfrontaliers. De nombreux petits ruminants, des volailles et quelques bovins du Sénégal sont vendus en Guinée Bissau.

Les échanges de bovins entre le Sénégal et la Gambie sont plus importants. De nombreuses têtes de bétail sont exportées vers ce territoire. Cependant, le commerce peut aussi se faire dans l'autre sens, même si cela concerne des flux beaucoup moins importants. Comme les transhumances se sont réduites en direction du sud, elles sont d'autant plus fortes dans le nord de la Casamance. Le vol de bétail est moins répandu dans cette zone que dans les régions frontalières de la Guinée Bissau. Ainsi de nombreux troupeaux sénégalais transhument-ils vers la Gambie sans rencontrer de problème dès lors que leur propriétaire est muni d'un certificat sanitaire délivré par les services de l'élevage. En sens inverse, le bétail gambien circule souvent sans certificat permettant d'en vérifier l'état sanitaire, ce qui impose aux services de l'élevage sénégalais de supporter la charge de vaccination.

Les quantités transformées dans les laiteries (quelques petites unités de transformation autour de Kolda) ne permettent pas de satisfaire la demande régionale (*DRDR, 2002*). Elles répondent exclusivement, à l'heure actuelle, à une demande koldoise qui croît rapidement. Les capacités de transformation de ces usines sont d'ailleurs insuffisantes pour transformer l'ensemble du lait acheminé en hivernage vers Kolda.

Généralement, tous les produits de l'élevage sont tirés par une demande urbaine proche ou lointaine. Ils suivent ainsi naturellement des flux transfrontaliers dirigés vers les grands centres de consommation sous-régionaux (Bissau, Ziguinchor, Banjul, Kaolack, Dakar, Thiès, Touba...).

Kolda, deuxième région d'élevage du Sénégal, dispose d'un cheptel considérable et approvisionne tous les centres de consommation côtiers de la Sénégalie : Bissau, Ziguinchor, Banjul, Dakar... Le tableau suivant montre bien l'importance de sa production par rapport à celles de Gambie et de Guinée Bissau. Il y a également lieu de préciser que 74 % des effectifs bovins de Guinée Bissau sont concentrés dans la région Est. On comprend dès lors que la circulation des flux d'élevage s'effectue depuis les régions agro-sylvo-pastorales de l'intérieur vers les côtes, et du sud rural vers les centres de consommation urbains du nord.

Cheptel de la région *

	Région de Kolda	Région de Ziguinchor	Gambie	Guinée Bissau
bovins	433 000	76 500	353 000	410 000
ovins	390 000	79 500	180 000	240 000
caprins	330 000	90 500	248 000	225 000
porcins	84 000	37 000	14 000	67 000
volailles	2 000 000		858 000	473 000

** Ces estimations, extraites de rapports des services centraux (Gambie et Guinée Bissau) et régionaux (Kolda et Ziguinchor) de l'élevage, correspondent aux années 1997 – 1999.*

La Gambie consomme d'importantes quantités de produits de l'élevage en provenance du Sénégal et de Guinée Bissau. Un rapport récent sur l'élevage en Gambie souligne que les flux de bovins importés du Sénégal sont considérables, quoi que difficiles à estimer. On peut toutefois déduire des estimations sur la consommation de la FAO une valeur approchée de ces importations. Toutes choses étant égales par ailleurs,, la Gambie devrait importer du Sénégal 24 000 têtes de bovins chaque année pour atteindre un niveau de 61 000 abattages, correspondant à une consommation de 5 kg par an et par habitant (Livestock Development Study, 2001).

La commercialisation du bétail du Sénégal vers la Gambie est en grande partie contrôlée par des marchands sénégalais qui achètent indifféremment leurs bêtes sur les marchés gambiens ou casamançais, voire directement dans les exploitations agricoles. Les bêtes sont ensuite acheminées vers les terminaux de Banjul et d'Abuko. Parvenus à destination, les commerçants les revendent à des bouchers.

La circulation des flux de bétail entre le Sénégal et la Gambie est en principe facilitée. Il existe simplement un contrôle des maladies qui s'effectue à travers la présentation d'un certificat établi par les services vétérinaires du lieu de provenance de l'animal. Mais cette fluidité relative n'est de mise que pour le bétail destiné à l'abattage, dont la Gambie dépend pour satisfaire ses besoins de consommation. Il en va différemment, en effet, du bétail transhumant à la recherche de pâturages. Tandis que la Gambie dispose de ressources hydriques supérieures à celles de la haute Casamance, elle s'inquiète de l'impact des pâturages sur l'exploitation agricole. Ceci conduit les autorités gambiennes à témoigner une certaine compréhension à l'égard des agriculteurs gambiens protestant contre les pasteurs casamançais qui font paître leur bétail en Gambie pendant la saison sèche.

2.4. Les filières de la grande distribution et des produits de base

Elles témoignent souvent d'une importante collusion entre classes dirigeantes et grands commerçants. Historiquement, les administrations coloniales et les Etats post-coloniaux ont généralement contrôlé la commercialisation des produits de base, comme le riz, le sucre, l'huile ou les condiments, à travers la distribution de licences d'importation, l'institution de monopoles de distribution, la fixation de prix administrés... Portant sur des volumes considérables, ce commerce offrait la possibilité, grâce au jeu des réglementations, de maintenir des marges élevées entre le prix d'importation et le prix à la consommation. Il grossissait ainsi les ressources des administrations et celles des clientèles ou des relais des classes dirigeantes. Jouant un rôle important dans le système de reproduction des pouvoirs en place, il était peu probable que son organisation institutionnelle puisse être rapidement modifiée.

Ce schéma de fonctionnement a cependant été partiellement remis en cause par l'ajustement structurel. Les institutions financières multilatérales ont généralement adjoint à leurs programmes de restructuration des administrations publiques, des mesures de libéralisation des procédures d'importation et des régimes de distribution des biens de grande consommation. Surtout, la période de l'ajustement structurel signalait la fin du monopole public des moyens d'accumulation – prêts consortiaux, agriculture de rente, aide publique au développement – et le développement de l'enrichissement « privatif » dans la région (agriculture vivrière de rapport, filières de la grande distribution, pêches artisanales...). De nouvelles élites, moins favorisées par les régulations post-coloniales, ont alors d'autant plus vigoureusement demandé leur part des ressources issues de la grande distribution que leurs diasporas pouvaient assurer leur approvisionnement sur les marchés internationaux. Au Sénégal, les efforts de l'UNACOIS visant à obtenir la libéralisation des marchés publics de la distribution du riz et du sucre illustrent parfaitement ce processus (Boone, Diop, Thioub, 1997). De fait, leur fermeture se traduit par un surcoût à la consommation qui désavantage les Sénégalais par rapport à leurs voisins gambiens¹³. La protection des industries nationales ne saurait d'ailleurs justifier, à elle seule, les privilèges octroyés à certains opérateurs nationaux. Elle serait beaucoup mieux assurée, au demeurant, par des droits de porte que les provisions des pays de l'UEMOA auprès de l'OMC autorisent.

Si l'on se réfère à la distinction entre commerce en réseau et commerce en relais, selon que le commerçant suit tout l'itinéraire de la marchandise ou la transfère à un autre commerçant sur un segment déterminé du circuit sous-régional, on verra que les produits de base font l'objet d'un commerce en relais en Sénégal méridionale. Ce commerce détermine notamment des flux nord-sud, des côtes vers l'intérieur, du Sénégal et de Gambie vers les pays forestiers. Il est maîtrisé, dans chaque pays, par des groupes limités de grands importateurs qui gèrent parfois des réseaux de détaillants mais s'appuient surtout, pour la distribution, sur des ressortissants des zones de consommation. Le commerce de contrebande entre la Gambie et le Sénégal, qui articule plusieurs réseaux entretenant des relations de clientèle avec les corps de contrôle, semble d'ailleurs plus efficace qu'un modèle dans lequel un opérateur contrôlerait toute la chaîne de commercialisation (*Fanchette, 1999*). La présence des *loumos* dans les zones frontalières ne se justifie donc pas seulement par les différentiels de prix entre pays, mais également par le passage du « relais » à un autre réseau de commerçants, mieux introduits auprès des corps de contrôle.

¹³ Le prix du sucre est deux fois plus élevé au Sénégal qu'en Gambie.

Dans le cas de la réexportation du riz de la Gambie vers le Sénégal, le marché était ainsi segmenté : les hommes d'affaire gambiens et libanais contrôlaient l'importation, les grossistes maures se chargeaient de la distribution en Gambie, tandis que les commerçants de Kaolack et les Mourides assuraient le passage aux frontières. Il semble bien, cependant, que ces derniers aient à présent court-circuité l'échelon intermédiaire et s'approvisionnent directement auprès des importateurs à Banjul.

3. Pression sur les ressources naturelles, conflits sociaux et déforestation

Le croisement d'influences climatiques latitudinales et longitudinales structure le milieu physique en Sénégambie méridionale. Comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, la pluviométrie croît du nord au sud, rencontrant des conditions topographiques complexes et générant des paysages divers. Dans l'ensemble, pourtant, le zonage qui distingue les régions côtières et les régions de l'intérieur reste le plus pertinent, tant à l'échelle de chaque pays qu'à celle de toute la Sénégambie méridionale. Il met en lumière, globalement, deux sous-territoires différenciés mais complémentaires : à l'ouest, les paysages sous influence maritime marqués par les embouchures des fleuves et les estuaires ; à l'est, les plateaux aux sols beiges, rouges, ocres ou gris, assez épais ou à nappes affleurantes, présentant parfois des étendues planes, souvent parsemés de bas-fonds et de cuvettes. Chacun de ces sous-territoires offre des conditions (forêts, bassins inondables, mangroves, zones de pâturage, estuaires, etc.) propices au développement de spéculations agricoles qui caractérisent la Sénégambie méridionale.

Prospérant sur ce terreau fertile, l'urbanisation a donc constitué une importante ressource pour la croissance du secteur primaire en Sénégambie méridionale. Suivant un processus de production évolutif, les spéculations agricoles de la zone, stimulées par l'essor de la demande urbaine, ont d'abord été collectées dans les champs et écoulées vers les grands centres de consommation côtiers. Progressivement, les « collecteurs » traditionnels, encore nombreux en Guinée Bissau, ont cédé la place à des marchés hebdomadaires qui accueillent de nombreux acheteurs et des producteurs devenus commerçants. S'il a généralement bénéficié à la région, le développement d'une agriculture vivrière *de rapport* a cependant accru la pression sur les ressources naturelles et fini par menacer certains équilibres socio-écologiques.

La plupart des activités primaires, en Sénégambie méridionale, suscitent en effet des conflits liés non seulement à l'instabilité politique, mais aux difficultés d'accès à la terre et aux ressources. D'importants problèmes fonciers y touchent tous les types d'espace, hypothéquant d'autant plus l'intensification des systèmes de production et d'échange. Dans les vallées, les terres font l'objet d'une appropriation lignagère, mais la responsabilité des femmes dans la riziculture favorise les compromis. L'acuité des enjeux fonciers s'est en revanche accrue sur les terres de plateaux, parallèlement à la pression migratoire, à l'intensification des échanges monétaires et aux conflits entre pasteurs et agriculteurs. Si la répartition des cultures a longtemps obéi aux logiques de l'élevage, l'afflux croissant de nouveaux migrants détermine une nouvelle donne qui bouleverse les répartitions traditionnelles entre les activités et les hommes sur le territoire.

De fait, les stratégies et pratiques des populations sont désormais transfrontalières. Les plateaux sous-peuplés et peu encadrés de Haute Casamance sont devenus des zones pionnières tant pour les populations Saloum-Saloum et Baol-Baol du centre du Sénégal que pour les agriculteurs gambiens en mal de terres (Fanchette, 2001). Dans un contexte de dégradation des ressources naturelles – Pata, forêt classée de Haute Casamance, a été défrichée à plus de 50 % – les conflits entre agriculteurs et éleveurs se surajoutent donc aux problèmes politiques pour perpétuer la relative instabilité régionale. La dilatation des territoires de pêche suscite également des tensions qui empoisonnent régulièrement les relations entre Etats. Dans les régions côtières, qui accueillent de plus en plus de migrants de l'intérieur, le recul et l'assèchement des mangroves sont susceptibles de bouleverser les rapports sociaux. En modifiant l'habitat halieutique, notamment estuarien, ils entraînent la migration d'espèces de poissons à haute valeur ajoutée vers d'autres régions de l'ouest

africain. Cette réduction de la disponibilité des ressources, facteur de conflits entre pêcheurs, vient aggraver les contentieux sur la propriété des aires de pêche entre communautés de pêcheurs migrants et sédentaires. Ceux qui ont fui leurs villages lors des conflits casamançais ou bissau guinéen, réclament aujourd'hui la restitution des terroirs investis par des pêcheurs allochtones.

Ainsi la pression sur les ressources naturelles obéit-elle à des déterminants transfrontaliers qui débouchent sur des conflits locaux, sans pour autant faire l'objet de régulations. L'ampleur de la pression sur les ressources forestières est significative de tels problèmes.

Des forêts en régression

Des trois pays qui constituent la Ségambie méridionale, la Guinée Bissau est celui qui dispose des ressources forestières les plus importantes, avec 2 millions d'hectares de forêts naturelles et de savanes, soit 56 % du territoire national en 1992 (Mané, 2002).

Les prélèvements de bois, en Guinée Bissau, servent d'abord à alimenter la consommation locale, mais aussi l'exportation officielle (6,2 % des exportations nationales) et clandestine de charbon de bois. Les ponctions sur les ressources sont si importantes que, ces dernières années, les forêts de savane – dans les régions Nord de Bafata, Gabu et Oio – ont vu leur surface diminuer de plus de 57 %. Ces régressions sont essentiellement dues à l'action anthropique, notamment liée à l'exploitation d'espèces commerciales – comme le bois de rônier – et de charbon de bois. Elles résultent aussi de défrichements destinés à étendre les terres agricoles, les vergers, les plantations d'anacardiens et les pâturages. L'équilibre des écosystèmes, en particulier ceux du nord et de l'est du pays, est par conséquent dangereusement menacé. Dans ces zones, la sécheresse avance inexorablement et menace les plantations de palmiers.

En Gambie, la forte croissance démographique, sur une superficie limitée, soumet les ressources naturelles et les terres de culture à une importante pression. La sécheresse, les pratiques agricoles destructrices et l'exploitation des produits ligneux (bois d'œuvre et bois de chauffe) contribuent largement à la diminution du potentiel forestier. Ces différents facteurs ont contraint les pouvoirs publics à mettre en oeuvre des politiques de préservation très strictes. La production de charbon de bois est interdite depuis 1980, tandis que les forêts font l'objet d'une réglementation différenciée. Celles qui relèvent du domaine de l'Etat (78 % de la surface forestière totale) peuvent voir leur surface régresser, alors que les forêts classées et parcs naturels (7 %), d'une part, et les forêts communautaires et privées (17 487 ha sur 505 000 ha), d'autre part, doivent nécessairement s'étendre. Cette politique a permis une régénération de la savane arborée et herbacée sur les terres consacrées à la jachère dans la majeure partie du pays. La déforestation progresse toutefois, à raison de 2 700 hectares par an, en particulier dans les régions centrales et orientales. Malgré les améliorations constatées, la forte pression anthropique, comme en Guinée Bissau, continue ainsi d'affaiblir le potentiel de régénération des forêts.

A l'instar des autres pays, le patrimoine forestier est également menacé dans la zone sud du Sénégal. Les régions de Kolda et de Ziguinchor disposent de ressources forestières plus abondantes que celles du nord du Sénégal. La région de Kolda est surtout constituée de savanes arborées, entrecoupées de forêts plus ou moins denses. Ce paysage, riche de potentialités ligneuses et fourragères, fait cependant l'objet de défrichements massifs liés à l'expansion des terres agricoles, notamment dans la région de Pata. Quant à la région de

Ziguinchor, elle se caractérise par une végétation particulièrement dense, avec des essences diverses très recherchées¹⁴.

Au fil des ans, le braconnage, l'exploitation minière, les travaux routiers, les feux de brousse, les pénétrations climatiques, le tarissement des cours d'eau conjuguent leurs effets et conduisent à un amenuisement progressif du couvert végétal de la Sénégambie méridionale. La progression de la déforestation est telle que certaines espèces herbacées (dayye) et arborées (Ven), protégées depuis 1990, ont disparu de la forêt de Pata. Le bambou et le Nété sont également très menacés. La raréfaction du couvert végétal entraîne aussi la disparition de certaines espèces animales telles que les éléphants, les lions, les zèbres... Au delà des forêts, la durabilité de l'ensemble des ressources naturelles est aujourd'hui compromise.

¹⁴ Bois de ven, dimb, caicédrat, linké, fromager, santan tomboiro noir et blanc, palmiers, rôniers, palétuviers, teck, Gméline.

4. Gestion concertée des ressources naturelles, aménagement intégré du territoire et politiques sous régionales

4.1. Vers un aménagement et une gestion concertés des ressources naturelles

Certaines démarches conjointes ont été entreprises, en matière d'harmonisation des mécanismes de contrôle et de régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers. Elles méritent d'être approfondies, en associant les populations grâce à la coopération décentralisée transfrontalière, dans le cadre du programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR), qui regroupe la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal.

Même si des échanges d'informations et des collaborations ponctuelles entre services forestiers du Sénégal, de Gambie et de Guinée Bissau existent, la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles demeure un exercice difficile eu égard au cloisonnement des initiatives nationales en la matière. En l'absence d'une politique de gestion globale et harmonisée entre les différents pays, la Sénagambie méridionale continuera de subir des prélèvements excessifs et mal maîtrisés de ses ressources fauniques et forestières. Au rythme auquel évolue la pression sur les ressources forestières, on peut d'ailleurs craindre une rupture de certains équilibres, au préjudice du développement durable de la zone. Les stratégies de contrôle et de préservation des ressources naturelles développées et mises en œuvre au niveau des Etats s'avèrent peu efficaces. Les flux transfrontaliers de produits forestiers et fauniques sont théoriquement soumis à une réglementation. Mais il existe une exploitation et une commercialisation illégales de ces produits entre les différents pays

Certaines initiatives ont déjà été prises. C'est notamment le cas de l'atelier sous-régional sur le commerce transfrontalier et la gestion décentralisée des ressources forestières tenu du 9 au 12 juillet 2002 à Kolda. Cette rencontre avait réuni les responsables des services des forêts, de la faune et des parcs nationaux de Gambie, de Guinée, de Guinée Bissau, du Mali et du Sénégal. Les échanges ont tourné autour de l'harmonisation des mécanismes de contrôle et de régulation des flux transfrontaliers de produits forestiers. La réunion avait été précédée par des études portant sur les législations forestières des différents pays et sur le commerce régional de produits forestiers. Le diagnostic de la situation dans chacun des pays a révélé le caractère primordial des écosystèmes forestiers dans la vie économique, sociale et culturelle des pays. Les participants ont cependant constaté l'amenuisement progressif et menaçant des ressources forestières. Les connaissances précises sur les ressources feraient de surcroît défaut, tandis que la maîtrise des flux transfrontaliers de produits ligneux et non ligneux serait loin d'être effective.

D'après les auteurs des études, cette situation serait notamment due à une très grande diversité des produits forestiers, notamment non ligneux (produits de cueillette, fauniques), une mauvaise perception de leur potentiel et de leur dynamique de peuplement, des lacunes dans les informations sur les flux transfrontaliers, la méconnaissance des principaux documents d'exploitation délivrés dans les différents pays... A ces facteurs s'ajoute l'absence d'harmonisation législative et réglementaire, consécutive à la faible collaboration entre Etats. Les années 1990 marqueraient cependant le début d'une convergence et la mise en œuvre, dans chaque pays, de réformes des législations afférentes au secteur forestier. Ces

réformes sont surtout liées aux mutations socio-économiques, à la promotion des politiques de décentralisation et aux conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.

De fait, des plans nationaux de l'environnement et des secteurs forestiers prévoient dans chaque pays d'impliquer les populations dans la gestion forestière. Cette volonté est notamment exprimée par les politiques de décentralisation même si les niveaux et degrés d'association des communautés varient considérablement d'un pays à l'autre. Les Etats de Sénégal et de Gambie sont également membres des mêmes institutions (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et programmes sous-régionaux, comme le programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie. Tous ces éléments constituent des supports utiles au renforcement de la coopération sous-régionale en vue de rationaliser la gestion des ressources naturelles et de contrôler les échanges transfrontaliers de produits forestiers. Une telle gestion concertée des ressources pourrait se traduire par la mise en place de programmes sous-régionaux d'inventaire des forêts (et d'arbres hors forêts) et d'aménagement forestier ayant d'importants volets de lutte contre les feux de brousse, l'exploitation illégale et le braconnage. Des programmes de renforcement des capacités des agents forestiers et la création d'un système de circulation et d'échange d'informations sur les ressources, les flux, les prix, etc., entre les différents pays, pourraient également être envisagés. Il s'agirait, en somme, d'un aménagement concerté et d'une gestion transfrontalière des ressources forestières.

Une telle dynamique devrait associer tous les acteurs intéressés : les pouvoirs publics (nationaux et locaux), les services techniques, la société civile, les opérateurs économiques privés, les organisations professionnelles, les transporteurs, etc. Il s'agirait d'impliquer toutes les parties prenantes à la définition, l'élaboration et l'application des normes et des politiques. Une structure de concertation entre les acteurs des différents pays devrait en effet être mise sur pied. Elle aurait pour mission de gérer de manière collégiale toutes les questions liées à la préservation des ressources et à leur valorisation.

4.2. Commerce régional et institutions

Les transactions commerciales en Sénégal et en Gambie sont soumises à de très nombreux contrôles. Comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, les autorités des différents territoires tentent d'en maîtriser les diverses étapes. Sur le trajet reliant la Guinée Bissau à Dakar, un véhicule de transport peut être arrêté une dizaine de fois par différents corps de contrôle. Ces servitudes sont souvent ressenties comme arbitraires, même si elles font l'objet de négociations entre les acteurs.

Les intervenants en développement pointent souvent du doigt les stratégies de « contournement » du commerce transfrontalier et, partant, l'opposition entre autorités publiques et commerçants. Le lieu commun voudrait en effet que le commerce parallèle, parce qu'il contourne régulièrement les réglementations nationales, se situe systématiquement à la marge des institutions publiques. Nos enquêtes semblent au contraire indiquer que les différentes activités commerciales structurent des rapports durables entre commerçants et autorités administratives, par l'intermédiaire de réseaux occultes. Elles confirment ce qui ressemble à une tendance de long terme, d'après certains travaux sur ce type de commerce¹⁵.

¹⁵ Arditi Cl., « Du prix de la kola au détournement de l'aide internationale : clientélisme et corruption au Tchad (1900-1998) », in Blundo G., *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*. Cahiers de l'IUED n°9. PUF 2000 ; Gregoire E., « L'Afrique de l'Ouest dans la mondialisation », *Les temps*

Le caractère soi-disant marginal ou « dissident » du commerce parallèle, produit de l'excès d'attention portée à l'échelle locale des relations entre opérateurs économiques et administration, ne résiste pas à l'analyse des modes de régulation centraux qui les favorisent¹⁶. Ni la conception parasitaire, ni la conception communautariste du commerce transfrontalier ne sont parvenues à saisir correctement ce fonctionnement de systèmes d'action concrets, basés sur les collusions entre administrations et réseaux de pouvoir commerciaux.

Les grands commerçants d'Afrique de l'Ouest se sont toujours accommodés des contraintes fiscales développées par les administrations coloniales afin de consolider leur contrôle politique. Certaines collusions avec les administrations centrales se sont progressivement recomposées au niveau local. De telles collusions sont notamment illustrées par la négociation des taxes normalement imposées au dédouanement des produits. Les grands commerçants recherchent systématiquement des « compromis » avec les douaniers afin de minimiser les quantités déclarées ou, tout simplement, de ne pas dédouaner. Les témoignages recueillis, nombreux et diversifiés, sont corroborés par les écarts entre les quantités déclarées et les flux réels évalués dans nos enquêtes.

Ces écarts sont particulièrement flagrants dans le cas des biens de grande consommation circulant de la Gambie vers le Sénégal et la Guinée Bissau – ce qui ne saurait surprendre dès lors que les douaniers semblent se disputer les emplacements privilégiés que représentent les postes frontaliers (Fanchette, 1999). De nombreux commerçants évoquent des dédouanements de plusieurs tonnes dans les petits postes frontières, auxquels la loi interdit pourtant de réaliser des opérations sur des marchandises d'une valeur supérieure à 250 000 F CFA. Ils soulignent l'économie de transport réalisée grâce à ces pratiques et prétendent ne pas vouloir rallonger leur trajet en allant dédouaner au poste principal de Vélingara. Il est évident que le transit de semi-remorques par des petits postes ne peut s'effectuer sans l'assentiment des douaniers. Un système apparemment bien rodé de passage des frontières semble ainsi associer les grands commerçants – qui disposent des moyens de le reproduire – aux corps de contrôle.

De telles pratiques ne peuvent cependant être imputées aux seuls commerçants, alors que le système vise à faire perdre du temps aux transporteurs pour qu'ils soudoient les douaniers, même si tous leurs documents sont en règle. Les blocages aux frontières sont monnaie courante et rappellent les mécanismes de file d'attente évoqués dans certaines études sur la corruption (Blundo, 2001). Généralement, les menaces de déchargement finissent d'ailleurs par convaincre même les transporteurs les plus récalcitrants. Les « locataires » apparaissent ainsi comme les individus qui disposent d'un capital social suffisant pour minimiser les coûts de tels arrangements, non seulement avec la douane lors du passage aux frontières, mais avec la police le long des routes.

Nonobstant la législation communautaire sur le transit des marchandises, les douaniers et les policiers effectuent des prélèvements sur les marchandises en transit. Les commerçants comptent donc généralement sur les locataires pour diminuer leurs coûts de transactions, surtout quand leurs marchandises doivent effectuer deux passages aux frontières (comme entre Banjul et la Guinée Bissau). Les locataires disposent de rabatteurs au niveau des

modernes « Afriques des mondes » n°620-621, Août-Novembre 2002 ; Mbembe A., *De la postcolonie*, Karthala 2000.

¹⁶ Dahou T., « Déculturaliser la corruption », *Les temps modernes* « Afriques des mondes » n°620-621, Août-Novembre 2002.

grossistes situés dans le port de Banjul et attirent leur clientèle grâce à leurs relations au sein des douanes et de la police.

Cette spécialisation est étroitement liée aux multiples barrières tarifaires et policières qui limitent la libre circulation des personnes et des marchandises malgré les accords internationaux. De très nombreux barrages grèvent la valeur de marchandises qui ne font que transiter par un territoire. Certaines denrées alimentaires achetées sur le marché international et débarquées au port de Dakar doivent acquitter des taxes atteignant 35 % de leur valeur, en cumulant contrôle et dédouanement, avant d'être écoulées sur le marché bissau guinéen – ce qui va bien au-delà des tarifs en vigueur. On retrouve les mêmes genres de barrières qui hypothèquent la circulation des produits du cru¹⁷, pourtant exemptés de droits de douane par la réglementation CEDEAO.

Les commerçants de produits du cru mentionnent tous les mêmes nombreux points de contrôle où les transporteurs doivent effectuer des versements. Il apparaît cependant que l'ensemble des paiements aux frontières ainsi qu'aux *check points* ne pénalisent pas tellement les grands commerçants qui n'acquittent guère plus de 5 % de la valeur de leur marchandise. Ce sont surtout les petits commerçants qui supportent les charges les plus élevées. Dès lors qu'ils transportent de petites quantités, certains versements peuvent en effet atteindre jusqu'à 20 % de la valeur marchande des produits. Ceci explique que le commerce de produits du cru ne soit pas très rentable, à moins de se regrouper et de solliciter les services d'un locataire, de manière à réduire les coûts de transaction. De nombreux commerçants de Guinée Bissau ont par exemple cessé leur activité parce qu'ils n'avaient pas noué de relations avec des locataires. La simplification et la limitation des taxes apparaissent décisives afin que le pays puisse réellement profiter de son adhésion à l'UEMOA (Mané, 2002).

Les statistiques douanières du sud du Sénégal montrent que certains postes réalisent davantage de recettes que le bureau principal de leur région. On constate par ailleurs que les contributions au trésor des postes douaniers des régions sud ne représentent qu'un tiers des contributions versées par les services des eaux et forêts. Les recettes de nombreuses brigades mobiles sont au demeurant nulles, alors que les pistes de contrebande permettant d'atteindre les centres de commercialisation en Guinée Bissau foisonnent. Tous ces éléments, joints aux entretiens menés avec les autorités douanières et les commerçants, révèlent l'ampleur et l'institutionnalisation des détournements dans la région.

Les barrières non légales fournissent seulement quelques rétributions complémentaires aux corps de contrôle et représentent un manque à gagner important pour certains commerçants. S'agissant des Etats, les moins values afférentes à des dédouanements qui ne sont pas effectués selon les procédures légales sont également considérables. Cette situation génère des tensions entre les différentes échelles des corps de contrôle, en particulier entre les autorités de tutelle et les agents déconcentrés. Plusieurs postes frontaliers sont discrédités aux yeux de leur hiérarchie qui juge ouvertement aberrantes certaines déclarations mensuelles, notamment lorsqu'elles sont nulles ou très largement sous-évaluées.

La fiscalité indirecte favorise l'enrichissement illicite des corps de contrôle et ne répond donc pas nécessairement de manière adéquate au besoin d'augmenter les recettes publiques. On peut aussi se demander si l'imposition de taxes élevées sur les produits du cru ne représente pas une protection déguisée destinée à compenser la franchise de droits de porte. S'ils grèvent

¹⁷ Produits du terroir non transformés.

largement la rentabilité du commerce de produits du cru, des seuils élevés de fiscalité indirecte se prêtent également à des arrangements entre commerçants et douaniers au niveau des frontières.

Il existe des exemples éclairants de commerçants qui s’approvisionnent au même endroit sur le marché international, en produits identiques (notamment le riz). Tandis que les uns débarquent leurs marchandises à Dakar et les acheminent ensuite vers la Guinée-Bissau, les autres se font directement livrer au port de Bissau. Les commerçants qui effectuent le trajet Dakar-Bissau par la route demeurent malgré tout plus compétitifs, ce qui peut s'expliquer soit par le niveau relativement élevé des coûts de transaction à Bissau, soit par des arrangements aux postes frontières. D’après nos sources, ces deux phénomènes expliquent conjointement cette meilleure rentabilité du transport routier. Les calculs des divers coûts d’imposition¹⁸ relatifs aux taxes et aux contrôles permettent de comparer les stratégies d’importation.

Taxes relatives au contrôle, au dédouanement et à la TVA, en pourcentage de la valeur marchande

	Importation par le port de Bissau	Importation par le port de Dakar
Ensemble des paiements jusqu’à commercialisation du riz sur le marché de Bissau	25 %	35 %

Il semble normal que les taxes acquittées par la voie routière – qui atteignent 35 % de la valeur marchande – soient plus élevées. Les taxes légales afférentes à la voie portuaire se limitent à 25 %, ce qui inclut tous les coûts de transit. Pourtant, les commerçants qui acheminent leur riz par voie terrestre sont plus compétitifs, ce qui révèle des fraudes lors du passage en douanes. A quoi s'ajoutent les coûts relativement élevés du port de Banjul (Mane, 2002), ainsi que les longs délais de déchargement et de dédouanement, pour expliquer la moindre compétitivité relative des commerçants qui respectent la légalité en passant par la voie maritime. Les importations frauduleuses de riz tendent d’ailleurs à altérer la compétitivité de la filière rizicole locale. Les Etats auraient donc intérêt à raffermir leur maîtrise sur les corps de contrôle et à rationaliser leur gestion afin de limiter l’évasion fiscale et de diminuer les tracasseries qui hypothèquent l’expansion du commerce régional.

4.3. Aménagement, politiques publiques et intégration régionale

Si l'on tient compte de la densité des flux qui parcourent cet espace, ainsi que du maillage des marchés intérieurs et littoraux, l’intérêt de développer des infrastructures de communication en Sénégambie méridionale apparaît évident. Les échanges pourraient se développer davantage, en effet, s’ils ne butaient constamment sur de lourdes contraintes infrastructurelles. Ces dernières affectent notamment les routes raccordant les *loumos*, dont l’état de dégradation

¹⁸ Ces calculs ont été réalisés à partir des comptes d’exploitation d’importateurs de riz qui écoulent leur marchandise sur le même marché à Bissau : le marché Bandé.

rallonge la durée des déplacements entre les lieux de production et les marchés urbains, endommage les véhicules de transport et tire les coûts de production à la hausse.

Si le décalage entre les politiques publiques d'un côté et les dynamiques spontanées de l'autre – qu'il s'agisse du peuplement, des changements productifs ou des échanges commerciaux – détermine une donne commune à l'ensemble de la région, il ne s'exprime nulle part avec autant d'acuité que dans les discontinuités des infrastructures routières, eu égard au développement de l'agriculture régionale. La région de Kolda, pour ne citer qu'elle, concentre ainsi 25 % du cheptel sénégalais ; elle se situe en tête du classement national en ce qui concerne la production de maïs et au second rang pour ce qui touche au mil ou à l'arachide. Surtout, du point de vue de son intégration sociale et économique, l'espace casamançais ne traduit pas tellement une rupture qu'une continuité avec les régions frontalières de Gambie et de Guinée Bissau. Pourtant, les voies de communication terrestre, dans la région, sont non seulement insuffisantes, mais ne paraissent pas tant faites pour épouser les évolutions économiques et sociales que pour relier entre eux différents points du territoire national.

Tout, pourtant, mis à part quelques mobiles tactiques aveugles aux réalités économiques, milite en faveur de politiques intégrées d'aménagement du territoire en Sénégambie méridionale. Encore ces dernières devraient-elles se montrer suffisamment souples et innovantes pour parvenir à intégrer des collectivités territoriales aujourd'hui débordées par les déplacements des opérateurs économiques, des migrants ou des fidèles. « Paver la voie » de flux commerciaux qui relient les fermes aux bourgs ruraux, les villes-marchés aux agglomérations côtières et les pays entre eux : tel pourrait être l'objectif de politiques d'infrastructures qui tiendraient compte de la spontanéité et de la transversalité des recompositions sociales et économiques de la région.

Ainsi les schémas directeurs ou les plans d'investissement devraient-ils s'articuler avec les dynamiques de peuplement qui traduisent l'émergence de fronts pionniers liés à de nouvelles opportunités productives et commerciales. En premier lieu, la zone Nord du département de Kolda (Pata – Medina Yoro Foula) constitue une zone de peuplement particulière dans la mesure où elle accueille de nombreux migrants venus du bassin arachidier. De grands exploitants Saloums-Saloums ou Baols-Baols ont été attirés par la disponibilité relative en surfaces cultivables. Leur dynamisme a suscité un processus d'accumulation qui a renforcé leurs positions par rapport à celles des anciens propriétaires coutumiers. La *vox populi* a beau avoir utilisé le slogan de « défrichage » pour rendre compte de certaines tensions, ces dernières résultent surtout de déséquilibres économiques et n'ont à l'origine rien d'ethnique. Toujours est-il qu'elles rendent compte de la perméabilité des frontières physiques comme légales – la région accueille également des agriculteurs gambiens à la recherche de terres arables – ainsi que du potentiel de l'agriculture régionale.

Les stratégies des migrants internationaux d'origine *diakhanke* rendent également compte de l'internationalité des enjeux relatifs à la zone. Ces derniers, depuis longtemps installés en France ainsi qu'en Espagne, importent de nombreux biens manufacturés à partir de ces pays. Quand ils reviennent dans leur région d'origine, même pour quelques jours, il leur arrive de convoier des containers qu'ils débarquent en Gambie. Ils ne s'arrêtent ensuite qu'à un seul poste de douane, celui de Pata, où ils n'affrontent pas trop de tracasseries administratives. Les Diakhankes rapatrient également d'importantes sommes d'argent de France et d'Espagne. Ils ont créé à Kolda une société financière spécialisée dans les transferts de fonds avec l'Espagne. Alors qu'un fonds de coopération catalan appuyait des projets destinés à des ressortissants sénégalais de la communauté, certaines activités étaient réalisées sur le sol gambien. Ainsi

l'ONG Fodde, associée à l'initiative, a-t-elle été obligée de tisser des relations avec les autorités gambiennes afin de pouvoir suivre les projets. De fait, les populations de la zone possèdent souvent les deux nationalités et ne se laissent guère arrêter par les frontières pour développer leurs activités.

On ne s'étonnera guère que les faits religieux répondent eux aussi à des logiques transnationales. Les Marabouts de la communauté rurale de Ndorna jouissent d'une influence considérable qui s'étend au delà des frontières. Le village de Soboulde accueille un pèlerinage international, davantage appuyé par les autorités gambiennes que sénégalaises. Il s'agit de celui du Marabout El Hadj Diallo, qui polarise des talibés sénégalais, gambiens, bissau-guinéens et même maliens.

Enfin, *last but not least*, un marché hebdomadaire où circulent le F CFA et le dalassi se tient à Pata tous les lundis, favorisant les échanges entre populations transfrontalières. Cependant, malgré l'évidente interdépendance de la Gambie et du Sénégal relativement à cette zone et à la mise en valeur de ses potentialités, il n'est qu'à voir l'état des infrastructures routières pour se convaincre que son développement n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune stratégie concertée. Malgré son énorme potentiel céréalier et horticole, Pata n'est reliée à Kolda que par une piste exigeant au moins trois heures de routes pour un semi-remorque. Il est donc hors de question, pour les petits producteurs associés dans des groupements d'intérêt économique de faire ce trajet, puis de contourner la Gambie par Tamba Kounda afin d'écouler leur production à Dakar. Leurs marges ne résisteraient pas aux charges de transport, non plus qu'à celles qui résultent des trop nombreux barrages. C'est pourquoi la majeure partie de leur production est écoulée en Gambie. Il reste que Pata n'est encore reliée à la transgambienne qu'au moyen d'une piste que les producteurs parcourent en charrette. Il convient enfin d'ajouter que de lourdes charges doivent être acquittées à la douane locale alors qu'il s'agit à l'évidence de « produits du cru. »

L'enclavement du territoire de Pata se constate également au niveau des tarifs pratiqués par les transporteurs de passagers opérant sur ce tronçon puisqu'ils imposent un tarif unique de 1500 F CFA quel que soit le lieu où les passagers embarquent ; cette situation a conduit les habitants de 35 villages de la zone à bloquer le trafic entre Kolda et Birkama.

La zone comprise entre Faoun et Diaroumé, où se situe une usine de transformation de sésame, se caractérise elle aussi par une production importante de fruits et légumes, portée par le dynamisme de ses organisations paysannes. Il s'agit d'un espace charnière entre Ziguinchor, Sedhiou, Kolda et la Gambie. Malheureusement, le trajet Kolda-Diaroumé s'effectue par une piste en très mauvais état et nécessite au moins trois heures de route, même avec un véhicule tout terrain. Il est pourtant évident que l'effet multiplicateur d'un investissement routier sur cet axe serait considérable. Il ouvrirait en effet un important débouché sur la Gambie aux produits de l'élevage et aux céréales des plateaux de Haute Casamance.

Le pôle Dioulacolon-Salikenie joue également le rôle de zone d'appel de populations. Cette zone frontalière vit notamment d'échanges commerciaux, qui portent en premier lieu sur l'anacarde. Quand la campagne de commercialisation de l'anacarde débute, la région éprouve d'ailleurs les mêmes difficultés que la Guinée Bissau à s'approvisionner en ciment, en fer, en quincaillerie ou en riz. Les commerçants, en effet, mobilisent alors toutes leurs ressources pour les achats d'anacarde. L'intensité du trafic avec Dakar, beaucoup plus important qu'à partir de Kolda, exprime au demeurant le décalage entre l'intégration administrative de la sous-région et celle, réelle, que produisent les dynamiques économiques et sociales. Cette fois

encore, le dynamisme commercial répond à l'essor de la production agricole d'exploitations combinant culture du coton, des céréales et élevage. Il s'agit en général de petites exploitations appartenant à des Peuls ou des Mandingues, qui adoptent progressivement la culture attelée grâce à l'appui de la Sodefitex ou du CNCR. L'anacarde connaît quant à lui une croissance continue depuis 1997-98. Pendant la période de soudure, les commerçants approvisionnent les producteurs agricoles en riz qu'ils échangent contre des sacs d'anacarde (1kg/1kg). Le même ratio détermine des échanges de savon contre anacarde avec les groupements féminins. Le kg d'anacarde est ensuite revendu 600/700 F CFA sur le marché national, et jusqu'à 1000 F sur le marché mondial. Les principaux acheteurs sont Indiens, Egyptiens, Gambiens... Ils travaillent avec des intermédiaires issus de la région. Ce commerce exprime à tel point l'intégration régionale « par le bas » que la vigueur des échanges d'anacarde entre le Sénégal et la Guinée Bissau ne s'est jamais démentie, même pendant les périodes de conflit. Encore s'agit-il d'appuyer l'essor de cette filière sur des politiques de développement rural, d'infrastructures et d'aménagement du territoire, qui tiendraient compte de la transversalité des flux.

Face aux contraintes qui affectent les communications terrestres, l'augmentation du trafic maritime pourrait représenter une solution. En supposant même la conjonction d'infrastructures de qualité et d'un important capital économique et social, tous les commerçants ne parviendront pas à surmonter les obstacles dressés par des rebelles ou par de simples coupeurs de route. L'instabilité régionale se nourrit sans doute du faible niveau de développement et l'alimente en retour. En attendant que les poches de conflits et d'insécurité se tarissent progressivement, le développement des échanges côtiers fournit une alternative. Malheureusement, les voies de communication côtières, autrefois couvertes par quelques navires marchands, ne sont guère empruntées que par des pirogues. Depuis le naufrage du *Joola*, nombre de commerçants – surtout les semi-grossistes dont les marges ne résistent pas aux contrôles routiers – ont cessé leur activité. D'une manière générale, le trafic maritime en Sénégal demeure insuffisant malgré les nombreux flux littoraux qui parcourent cet espace.

Les politiques d'aménagement paraissent également exiger le développement d'infrastructures de stockage et de conservation sur les marchés. Il est surprenant de voir se développer des marchés parfois très importants, alors que leurs infrastructures, loin de suivre le rythme des transactions, demeurent indigentes. Une politique d'aménagement des marchés faciliterait les transactions tout en permettant aux opérateurs d'exercer un contrôle stratégique sur les prix. La création d'un tissu relativement dense d'infrastructures de stockage, de conditionnement et de transformation présenterait en outre l'avantage d'appuyer des stratégies de croissance fondées sur la valorisation des produits davantage que sur les volumes. Dans un contexte de pression marquée sur les ressources naturelles, de telles stratégies constituent des exemples types de jeux à somme positive, intégrant la nécessité du développement économique et celle de la gestion durable des ressources. Alors que la dégradation des terroirs est d'autant plus mal vécue que les inégalités économiques s'accroissent, pareilles options méritent, à l'évidence, d'être soutenues.

De telles infrastructures ne suffiraient toutefois pas si elles n'étaient associées à un réseau de micros entreprises rurales. Ces dernières pourraient valoriser des produits aujourd'hui échangés à l'état brut, tant sur les marchés urbains qu'internationaux. Les politiques d'appui aux filières devraient alors tenir compte de la transversalité des flux ; ce qui signifie, concrètement, que les productions rurales casamançaises ou guinéennes ont vocation à être consommées à Banjul ou Dakar, voire à être exportées hors de la région. Mais, même dans ce

dernier cas, les agglomérations côtières représenteraient alors des têtes de pont pour la conquête des marchés mondiaux. Les espaces portuaires offrent des conditions favorables au développement d'infrastructures de conditionnement ou de transformation. Un projet de zones franches, à Banjul, prévoit d'ailleurs d'accueillir, entre autres sociétés, des firmes agro-industrielles spécialisées dans le conditionnement des produits horticoles. Il est évident, cependant, que les perspectives de croissance de ces firmes seront d'autant plus stimulantes qu'elles accéderont facilement, grâce à des politiques adaptées, au potentiel de production casamançais.

L'expansion du crédit demeure également indispensable à une zone dans laquelle la richesse des réseaux hydrologiques offre d'énormes potentialités agricoles. L'ensemble des producteurs est confronté à une pénurie de crédits agricoles. Les crédits sont non seulement importants afin d'augmenter les volumes de production et les rendements, mais également pour financer la commercialisation. Les producteurs sont généralement défavorisés par rapport aux commerçants. Le bénéfice des crédits devrait cependant s'étendre aux catégories de commerçants frappés par la pénurie de financements.

L'accès aux financements est effectivement compliqué dès lors que les prêts bancaires sont orientés vers le court terme. En Gambie, les banques financent notamment les activités d'import-export, grâce à des crédits de 45 jours. Les taux d'intérêt varient entre 22 et 25 %. La chambre de commerce de Banjul essaie de contourner cette contrainte en recourant à certaines banques de développement – comme la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Islamique... – qui pratiquent des taux d'intérêt de 5 à 6 %. Elle les sollicite afin qu'elles financent les banques locales à ces taux, à charge pour ces dernières de redistribuer des prêts bon marché aux opérateurs locaux. Les banques de développement octroient en effet des crédits de trois millions de dollars (seuil minimum de la banque européenne d'investissement), très largement supérieurs aux besoins de l'immense majorité des opérateurs économiques. Mais cette stratégie butte sur le manque d'intérêt des banques commerciales qui se trouvent actuellement, comme partout en Afrique de l'Ouest, en situation de sur-liquidités.

La simplification des procédures de contrôle et la limitation de leur nombre paraissent elles aussi requises. D'après la réglementation CEDEAO, la liberté d'entrer, de circuler, de résider et de s'établir est en principe acquise. Mais, dans la pratique, ces libertés demeurent entravées, surtout pour les acteurs du commerce informel qui sont souvent analphabètes et peu au courant de leurs droits. Ils sont ainsi particulièrement vulnérables aux abus de pouvoir et doivent acquitter des taxes indues. De telles « aspérités » compliquent le « lissage » des fluctuations conjoncturelles grâce aux activités de commerce transfrontalier, empêchant notamment que l'approvisionnement en denrées alimentaires puisse s'effectuer dans de bonnes conditions pendant les périodes de pénurie. Des dispositifs d'information sur les règlements faciliteraient les relations entre commerçants et corps de contrôle. La simplification des procédures permettrait également de limiter les arrangements illicites, d'autant plus nombreux que les commerçants connaissent mal leurs droits et sont insérés dans de pernicieux systèmes de file d'attente. Ajoutons enfin que ces « arrangements » ont un coût qui se répercute dans les charges de production et grève la compétitivité des produits ouest-africains par rapport aux produits importés. Les mêmes produits dérivés du cacao transformés au Ghana sont parfois importés d'Espagne par la Gambie parce que le fret coûte moins cher.

Bibliographie indicative

ASSOCIATION SENEGALAISE POUR LA PROMOTION DES PETITS PROJETS DE DEVELOPPEMENT A LA BASE, 1999, Etude sur les circuits de commercialisation de la banane et des produits apicoles, AISB Sarl, 33 p.

BA NDIAYE D., Etude des stratégies de passage des activités collectives génératrice de revenus à l'entrepreneuriat individuel féminin, 2000, rapport de stage, PROMER Tambacounda, 22 p.

BADJI I., 1997, La gestion de terroir à l'échelle de la Communauté rurale : exemple de Balingore, UCAD, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie,

BADJI, M., 2002, « *Les cahiers du CONGAD éclairent le conflit* », in Sud Quotidien du mercredi 21 août 2002, p. 8.

BARRY, B., 1998, La Ségambie du XV au XIX e siècle, traite négrière, Islam et conquête coloniale, Paris, l'Harmattan, 432 p.

BENOIT M., 1988, « *Espaces francs et espaces étatisés en Afrique Occidentale : Remarque sur quelques processus de territorialisation et leurs fondements idéologiques en Haute Casamance et Haute Gambie* », in Cahiers Sciences Humaines 24 (4), pp 503 – 519.

BERTRAND M., DUBRESSON A., 1997, Petites et moyennes villes d'Afrique noire, Karthala, 326 p.

BOMET, B., 1998, « *Note d'orientation : stratégie d'accompagnement des zones périphériques du complexe Badiar-Niokolo Koba* » in Gestion des ressources renouvelables en périphérie du parc transfrontalier Niokolo Badiar, IRAM, pp 4-32.

BOON M.C., DIOP M.C., THIOUB I., 1997, « *La libéralisation de l'économie et les luttes d'intérêts au Sénégal* », in Sociétés africaines et diasporas, n° 5.

BOSC, P.M., 1998, Organisations paysannes et ressources renouvelables en basse Casamance, Thèse de Doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, 568 p.

BOTTE R., BOUTRAIS J., SCHMITZ J., 1999, Figures peules, Paris, Karthala.

BRUIJN (de) M., VAN DIJK H., 1997, Peuls et mandingues : dialectique des constructions identitaires, Karthala-Asc, 535 p.

CENTRAL BANK OF THE GAMBIA, 2000, Annual report, 65 p.

CENTRAL BANK OF THE GAMBIA, 1999, Annual report, 72

CHABOUD C., 1994, « *Les activités économiques dans les littoraux à mangroves du Sénégal à la Sierra Leone : la filière des produits halieutiques* », in CORMIER-SALEM M-C.,

Dynamiques et usages de la mangrove des rivières du sud : du Sénégal à la Sierra Leone, ORSTOM, pp. 171 – 184.

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE et D'AGRICULTURE DE LA REGION DE KOLDA, 2002, bulletin de liaison et d'information économique, 7 p.

CILSS, 2001, Situation agropastorale dans les pays du CILSS en 2000, synthèse régionale, pp. 28 – 44.

COLLECTIF DES CADRES CASAMANCAIS, 2002, Journées de réflexion sur la crise en Casamance, bulletin d'information, 16 p.

CORMIER-SALEM M.C., 1999, « *La mangrove : de l'imaginaire aux pratiques* », in CORMIER-SALEM M.C., Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines, Paris, IRD, pp. 381 – 394.

CORMIER-SALEM, M.-C, CHAUVEAU J.P., BOUJU S., 1999, « *L'identité humaine des rivières du Sud : unité historique et situations d'interface* », in CORMIER-SALEM M.C., Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines, Paris, IRD, pp 149 – 205.

DAHOU K., DAHOU T. et GUEYE C., 2002, Espaces frontières et intégration régionale : le cas de « SKBo », Enda Tiers Monde, Perspectives Dialogues Politiques, 34 p.

DIEDHIOU M., 2001, Développement communautaire et autogestion en milieu rural : l'exemple de la communauté rurale de Djibidione, UCAD, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie,

DIRECTION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT RURAL DE KOLDA, 2001, Evolution des superficies, productions et rendements des cultures pratiquées dans la région de 1985 à 2000, Kolda, DRDR.

ELISSIGUI, A., NDIAYE, S. A., 2002, Etude sur les opportunités d'affaires de la filière banane du Sénégal, Dyna Entreprise / Chemonics international, 84 p. + annexes.

FAIRHEAD J., LEACH M., 1996, « *Enriching the landscape : social history and the management of transition ecology in forest-savanna mosaic of the Republic of Guinea* » in Africa, vol. 66 n°1, England, Edinburgh University Press, pp 15-36.

FANCHETTE S., 2001, « *Désengagement de l'Etat et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute Casamance et ses voisins* » in Autrepart n°19, édition de l'Aube/IRD, pp 91-113.

FANCHETTE, S., 1999, « *Migration, intégration spatiale et formation d'une société peule dans le Fouladou (haute Casamance, Sénégal)* », in BOTTE R., BOUTRAIS J., SCHMITZ J., Figures peules, Paris, Karthala, pp. 165 – 192.

GALLI, R. E., 1995, « *capitalist agriculture and the colonial state in portuguese Guinea, 1926-1974* », in African economic history, n°23, pp. 51-78.

GASSER G., 2002 ; « *Manger ou s'en aller* » : *que veulent les opposants armés casamançais ?* » in DIOP, M-C., 2002, Le Sénégal contemporain, Paris, Karthala, pp 459-498.

GOMIS K. M., 1998, Le Loumo de Diaobe : Etude de géographie régionale, Mémoire de Maîtrise, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Sciences Humaines, Département de Géographie, Programme Sénégal Oriental, 147 p.

GOMIS S., 2002, Rapport de consultation sur la situation de la culture du riz en Guinée-Bissau, Guinée-Bissau, République de la Guinée Bissau, FAO, 53 p. + annexes.

GUEYE O., 1999, Vie socio-économique et développement agricole dans le Département de Vélingara : la crise du paysannat, rapport de stage, UCAD-SODEFITEX-IRD, 80 p.

IGUE J.O. et SOULE B., 1992, L'Etat-entrepôt au Bénin, Commerce informel ou solution à la crise ?, Paris, Karthala.

INSPECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES DE KOLDA, 2002, Rapports mensuels d'activité, Kolda.

JABARA C. L., 1990, Economic Reform and Poverty in the Gambia: a survey of Pre-and Post-ERP Experience, Moograph 8, Cornell Food and Nutrition Policy Program, New York, Ithaca, 119 p.

LAMBERT M. C., 2002, « *La marginalisation économique des communautés Joola à la fin du XXème siècle* » in DIOP, M-C., 2002, Le Sénégal contemporain, Paris, Karthala, pp 355-373.

Lettre de Politique de développement agricole, République de Guinée Bissau, Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture, Bissau, 30 janvier 1997, 45 p + annexes.

Livestock Development Study, The Gambia, Phase I : Report : Review and Diagnostic study, july, 2001.

MANE, A., 2002, Etudes des Mesures Tarifaires, Non-Tarifaires et Fiscales, appliquées à la production et au commerce des produits agricoles au sein de l'UEMOA, Programme spécial Régional d'appui à la sécurité Alimentaire (PSRSA), Rapport provisoire de l'Etude Nationale, Bissau, 36 p.

MANE S., 1999, Aménagement et gestion de terroirs villageois : l'exemple de la communauté rurale de Diattacounda, UCAD, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie.

MARUT J.-C., 2002, « *Le problème casamançais est-il soluble dans l'Etat-nation ?* », in DIOP, M-C., 2002, Le Sénégal contemporain, Paris, Karthala, pp 425 – 457.

MAVIGNIER CAVALCANTE FRANCA, Francisco, 1995, Agro-negocio do arroz na Guinée-Bissau, TIPS report n°58, 65 p.

MAYER J., 1990, « *Problèmes et perspectives de développement de l'Afrique d'expression portugaise* », in *Revue internationale du travail*, vol. 129, n° 4, pp 503-523.

MBONJO M., 1993, « *Intégration régionale et construction de l'Etat en Afrique de l'Ouest : un essai d'interprétation* », in *Afrique 2000, Revue africaine de politique internationale* n° 12, janvier – février – mars 1993, pp.5 –43.

MENDY P., 1994, « *La dynamique de la gestion des espaces littoraux de la Guinée-Bissau* », in CORMIER-SALEM M-C., *Dynamiques et usages de la mangrove des rivières du sud : du Sénégal à la Sierra Leone*, pp. 195 – 208.

MENDY P.K., 1993, *Colonial Heritage and challenge of integration: the experience of Guinée-Bissau*, International Conference on West African Integration, IDRC – ECOWAS, Dakar, junaury 11-15 1993, 21 p.

MONTOROI J.6P., 1996, « *Mise en valeur des bas-fonds en Basse Casamance (Sénégal)* », in *Agriculture et Développement*, n°10, pp. 61- 73.

MORRIS, WHM, 1992, *Production, commercialisation et exportation de l'arachide*, Programme américain d'appui à la recherche collaborative sur l'arachide (Peanut CRSP), Université de Géorgie.

MOUKOKO MBONJO, P., 1993 « *Intégration régionale et construction de l'Etat en Afrique de l'Ouest : un essai d'interprétation* », dans *Afrique 2000 Revue africaine de politique internationale*, trimestriel n° 12 : janvier-février-mars, Bruxelles, pp. 5-43

NDIAYE T., 1999, *L'espace villageois : organisation sociale, travail et gestion du milieu dans le Fouladou*, Rapport de stage, Programme Sénégal Oriental, UCAD-SODEFITEX-IRD, pp 18 - 44 p.

NGAIDE A., 1998, *Le royaume peul du Fouladou de 1867 à 1936. L'esclave, le colon et le marabout*, Thèse de doctorat d'histoire, UCAD, 280 p.

NGAIDE A., 1999, « *Conquête de la liberté, mutations politiques, sociales et religieuses en haute Casamance les anciens Maccube du Fuladu (région de Kolda, sénégal)* » in BOTTE, R. BOUTRAIS, J., SCHMITZ, J., (sous la dir.), *Figures peules*, Karthala, pp 141-164.

PENOT E., 1994, « *La riziculture de mangrove de la société balante dans la région de Tombali en Guinée Bissau* », in. *Dynamiques et usages de la mangrove dans les pays des rivières du sud*, pp. 209 – 222.

PPMU LIBRARY DOCUMENTATION CENTRE MINISTY OF AGRICULTURE, 1994, *Impact of the CFA devaluation on the gambian economy*, 02061, Banjul, 21 p.

PROJET DE PROMOTION DES MICRO-ENTREPRISES RURALES (PROMER), 2002, *Rapport annuel d'exécution technique et budgétaire 2001*, « Le nouvel élan », Tambacounda,

PROMER, CELLULE REGIONALE DE KOLDA, 1999, *Evaluation des financements arrivés à terme*, Kolda, 11 p.

RIBOT J. C., 1995, « From Exclusion to participation : Turning Senegal's Forestry policy around ? », in *World Development*, Vol. 23, N° 9, pp. 1587 – 1599.

SALL E., 1992, *Sénégal : Territoires, Frontières, Espaces, Travaux et Documents*, CEAN – Institut d'études politiques de Bordeaux, Institut d'étude du Développement économique et social, Université de Paris I28 p.

SARR M. B., 2002, *Analyse du secteur de l'anacarde : situation actuelle et perspectives de développement, Développement des exportations des noix de cajou d'Afrique*, République du Sénégal, Centre du Commerce International, 39 p. + annexes.

SENAGROSOL-CONSULT, 2000, rapport provisoire *Elaboration d'un cadre de stratégie d'intégration africaine pour le Sénégal*, in « *Stratégie d'intégration économique : diagnostic de la situation et proposition d'actions* », Sénégal, 97 p. + annexes.

SERVICE REGIONAL DES PECHES MARITIMES, 2002, *rapports statistiques mensuels*, République du Sénégal, Ziguinchor.

SODEFITEX, 2001, *Séminaire Bilan de la campagne 2000/2001 et lancement de la campagne 2001/2002*, Document introductif, Tambacounda, le 29 mai 2001, 28 p. + annexes.

TDC, 2000, *les opportunités d'affaires dans la filière laitière de la région de Kolda*, Dyna Entreprises – Chemonics International, 95 p.

TOUPANE T, 2000, *Etude de la filière anacarde dans la région de Kolda*, Rapport provisoire, République du Sénégal, Ministère de l'Agriculture, 43 p. + annexes.